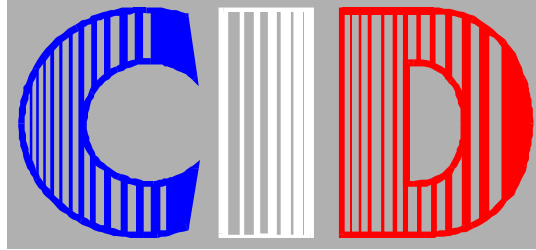


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

L'immigration turque en Allemagne et en France

Mémoire de géopolitique

du Chef de bataillon Philippe IACONO

dans le cadre de l'étude dirigée « Migrations internationales et
politiques de l'intégration »

Directeur : Mme Jacqueline COSTA-LASCOUX
Directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS

Avril 2001

L'immigration turque en Allemagne et en France

Sommaire

Partie I :

La Turquie une terre d'émigration vers l'Europe
Une situation intérieure turque propice à l'immigration
Un véritable tropisme européen
Une immigration importante vers des pays demandeurs

Partie II :

Une intégration difficile pour les immigrés turcs
Des données sociologiques et culturelles plutôt favorables
Des politiques d'intégration inopérantes
Un repli communautaire en réaction

Partie III :

Une diaspora turque aux enjeux importants
Des sociétés d'accueil marquées par cette immigration
Des intérêts turcs vitaux
Des conséquences d'ordre stratégique pour l'Europe

L'immigration turque en Allemagne et en France

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	4
PARTIE I : LA TURQUIE, UNE TERRE D'EMIGRATION VERS L'EUROPE.....	6
1.1 UNE SITUATION INTERIEURE TURQUE PROPICE A L'IMMIGRATION	6
1.11 Une économie précaire et une instabilité politique	6
1.12 La persécution des Kurdes.....	8
1.13 Une immigration encouragée par les autorités turques.....	9
1.2 UN VERITABLE TROPISME EUROPEEN.....	10
1.21 L'héritage de l'Empire ottoman	11
1.22 Le poids du kémalisme	12
1.23 L'attachement à l'Allemagne	13
1.3 UNE IMMIGRATION IMPORTANTE VERS DES PAYS DEMANDEURS	14
1.31 Une politique d'immigration en l'Allemagne axée sur l'emploi et ambivalente.....	15
1.32 Une tradition de terre d'émigration et des mesures toujours conjoncturelles en France	17
1.33 Une communauté turque très importante dans les deux pays.....	19
PARTIE II : UNE INTEGRATION DIFFICILE POUR LES IMMIGRES TURCS.....	22
2.1 DES DONNEES SOCIOLOGIQUES ET CULTURELLES PLUTOT FAVORABLES	22
2.11 Une tradition religieuse musulmane originale	22
2.12 Un comportement démographique prometteur lié à l'émancipation de la femme.....	23
2.13 Une fierté, une attitude d'autosuffisance et un esprit d'entreprise	24
2.2 DES POLITIQUES D'INTEGRATION ALLEMANDE ET FRANÇAISE INOPERANTES.....	25
2.21 Une perception différente de la citoyenneté incarnée par les codes de la nationalité.....	26
2.22 Une ségrégation de fait en Allemagne	28
2.23 Un amalgame préjudiciable de tous les immigrés en France.....	29
2.3 UN REPLI COMMUNAUTAIRE EN REACTION.....	30
2.31 Une propension au regroupement géographique et à l'endogamie	30
2.32 Une islamisation et une ethnicisation des immigrés	32
2.33 La constitution de réseaux de solidarité.....	33
2.34 Un recours à la justice	35
PARTIE III : UNE DIASPORA TURQUE AUX ENJEUX CONSIDERABLES	37
3.1 DES SOCIETES D'ACCUEIL MARQUEES PAR L'IMMIGRATION.....	37
3.11 Une violence et une insécurité croissante	37
3.12 Une xénophobie latente.....	38
3.13 Un code de la nationalité et des conditions de naturalisation modifiés.....	40
3.14 Des droits politiques pour les étrangers en gestation.....	41
3.15 Un partenaire commercial non négligeable	43
3.2 DES INTERETS TURCS VITAUX	44
3.21 Un instrument pour l'ancrage à l'Union européenne	44
3.22 Un levier pour le développement économique et culturel	45
3.23 La lutte contre les oppositions politiques et religieuses en Europe.	46
3.3 DES CONSEQUENCES D'ORDRE STRATEGIQUE POUR L'EUROPE.....	50
3.31 Un pays majeur sur l'échiquier international à ménager	50
3.32 Des accords de Schengen à créditer ou un limes à établir	52
3.33 Un développement de l'islam en Europe à maîtriser.....	54
3.34 Une lutte contre le trafic de drogue et la criminalité à affirmer.....	55
CONCLUSION	57
- Annexe 1 : Carte générale de la Turquie	59
- Annexe 2 : Entrées des migrants turcs par pays d'accueil (1983-1996)	60
- Annexe 3 : Données numériques.....	61
- Annexe 4 : Répartition des Turcs en Allemagne par Land en 1998	62
- Annexe 5 : Répartition des Turcs en France par région en 1999.....	63

Introduction

L'immigration turque en Allemagne et en France s'inscrit dans la problématique des flux migratoires internationaux et des politiques d'intégration. L'intérêt d'observer ce mouvement migratoire en particulier est multiple. Cette immigration revêt un caractère singulier pour l'Allemagne qui compte près de 2,5 millions de Turcs sur son territoire et pour les régions françaises de l'Est très marquées par la présence d'une forte communauté de ressortissants turcs. L'Allemagne est notre principal partenaire européen et un Etat très influent dans l'Union européenne. Ses positions vis à vis des problèmes de l'immigration concernent naturellement la France dans la perspective d'une harmonisation des politiques d'immigration et d'intégration au sein de l'Union européenne. En outre, la Turquie est un pays fondamental sur l'échiquier international à maints égards qui seront développés. La communauté turque en Europe constitue pour la Turquie un moyen d'exercer son influence voire une pression à l'égard des pays européens. Enfin, ce sujet soulève la question du développement de l'Islam en Europe.

La République de Turquie "une et indivisible " est en réalité constituée de différents groupes ethnico-culturels et religieux. La construction de l'Etat national turc est en effet le fruit d'une succession de mobilités humaines entre l'Anatolie, les Balkans et l'Asie Centrale. L'étude proposée ici ne considère que le cas des Turcs sunnites, alévis ou kurdes. Elle ne prend pas en considération le sort des populations non musulmanes (Grecs, Arméniens, Assyro-Chaldéens, Géorgiens et Juifs) qui, aujourd'hui, constituent des minorités concentrées à Istanbul et à Izmir. De même, ces propos ne traitent pas des populations turcophones : Turcmènes, Azéris, Tatars, Kazahks, Ouïgours (Xinjiang), Chypriotes, Gagaouzes (Moldavie), et autres Yakoutes (Sibérie nord-est) dont l'étude conduirait à dépasser le cadre du territoire turc.

L'immigration turque résulte d'une relation historique et contemporaine privilégiée entre la Turquie et l'Europe et en particulier avec l'Allemagne, et d'une sollicitation des pays d'accueil pour trouver de la main d'œuvre dans les années 60. Elle se caractérise par des pratiques de solidarité, un fonctionnement en réseau à partir d'une multitude d'associations à connotation politique et religieuse et un activisme important qui traduisent une affirmation identitaire prégnante. Elle prend un relief particulier compte tenu de son impact sur les affaires intérieures turques et de la place de la Turquie sur la scène internationale. Elle a une

incidence sur les sociétés allemande et française, à la lumière des évolutions consenties sur les codes de la nationalité, du débat sur les droits civiques des étrangers ou sur le bien fondé d'une société multiculturelle qu'elle soulève. Elle a un retentissement sur le processus d'élargissement de l'Union européenne et sur le développement de l'islam en Europe. La situation actuelle de la communauté turque dans les deux pays découle de l'ostracisme initial dont a fait l'objet la première génération des Turcs immigrés pour travailler en Allemagne dans les années 60. La nature du code de la nationalité allemand a été déterminant à cet égard. En dépit de prédispositions sociologiques et culturelles à une intégration sur le moyen terme, les immigrés turcs ont fait l'objet d'une marginalisation et d'une instrumentalisation qui les a confortés dans un repli identitaire dont les conséquences perdurent aujourd'hui. Certains d'entre eux se sont tournés vers la France dont le droit de la nationalité était plus favorable, mais ils se sont heurtés à un amalgame avec les autres immigrés musulmans voués aux gémonies. Les communautés turques d'Allemagne et de France font aujourd'hui l'objet d'un intérêt particulier compte tenu des enjeux qu'elles sous-tendent.

Ce document s'attache dans un premier temps à montrer que la Turquie est un pays d'émigration dont l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne constituent une terre de prédilection à l'aune de liens historiques, de considérations diplomatiques, et de politiques d'immigration allemandes et françaises plus ou moins propices. Il vise ensuite à démontrer qu'en dépit de caractéristiques favorables à une intégration, les Turcs immigrés sont aujourd'hui marginalisés et enclins au communautarisme compte tenu de dispositions législatives discriminatoires, d'un rejet structurel, et de l'action des oppositions au pouvoir turc. Enfin, il met en perspective les enjeux induits par la diaspora turque aujourd'hui pour mieux comprendre l'attention dont elle bénéficie et la complexité de la maîtrise de ce mouvement migratoire.

PARTIE I : La Turquie, une terre d'émigration vers l'Europe

1.1 Une situation intérieure turque propice à l'immigration

Depuis le début des années soixante, la Turquie est le point de départ d'un flux migratoire important en direction de l'Europe. Cette immigration est liée à divers facteurs internes. Elle est structurelle eu égard aux agrégats économiques du pays et à une agitation politique permanente. Elle est également une conséquence du règlement du mouvement indépendantiste Kurde. Elle sert enfin les intérêts du pouvoir turc qui la favorise. Ainsi, la Turquie est bien une terre de prédilection pour l'émigration.

1.11 Une économie précaire et une instabilité politique

Les situations économique démographique et politique du pays ont contribué pour une bonne part à l'immigration de nombreux turcs. L'immigration est majoritairement économique de 1960 à 1970 puis elle devient plus multiforme à la suite des coups d'états et du développement du conflit du Kurdistan qui engendrent de nombreux réfugiés politiques.

La Turquie a éprouvé de graves difficultés économiques à partir des années cinquante. Le plan Marshall (1947), au sortir de la guerre, bouleversa les structures de la société turque. L'introduction massive du capital financier dans les villages modifia la place et le rôle du monde rural. La mécanisation, l'utilisation des engrais industriels, des techniques de cultures et de produits agricoles nouveaux conduisit à une mutation sociologique profonde dont la conséquence fut un exode rural sans précédent dans les années 50. La population urbaine est multipliée par 2,85 entre 1950 et 1990¹. Aujourd'hui, en conséquence, 55 p.100 de la population turque réside en zone urbaine². Les concentrations les plus importantes s'observent autour des grandes agglomérations de l'ouest du pays.

L'explosion urbaine non maîtrisée s'est conjuguée avec un accroissement démographique qui laissera de nombreux déshérités. La population turque est en effet passée

¹ Gökalp Altan : « Espace rural, village, ruralité : à la recherche du paysan anatolien. » in « La Turquie en transition. Disparités, identités, pouvoirs », Paris, Maisonneuve et Larose, 1986, p.60

² Vaner Semih : Turquie: la nouvelle donne, Problèmes politiques et sociaux, n° 757, la documentation française, 1995, p.20

de 13,6 millions d'habitants en 1927 à 27,7 millions en 1960 et à 63,7 millions en 1997. Elle a crû rapidement dans les années 1950 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,8%. En dépit d'une baisse de la natalité consécutive à l'urbanisation, ce taux est resté à 2,5 % entre 1975 et 1990³. Il a résulté de cette urbanisation sauvage et de cet accroissement démographique un chômage à grande échelle et une paupérisation d'une fraction de la population.

De plus, jusqu'aux années 80, la Turquie s'était attachée à la reconstruction et à l'autonomie du pays sur la base d'une économie protectionniste fondée sur la planification, la mise en place de sociétés étatiques puissantes, la substitution des productions locales par des importations, le contrôle des changes... La libéralisation spectaculaire de l'économie dans les années 80 en réponse aux chocs pétroliers s'est certes traduite par une croissance annuelle soutenue, mais elle a entraîné d'importants déséquilibres économiques (déficit de la balance commerciale et budgétaire, dette extérieure, inflation...). Ces déséquilibres se sont aggravés au début des années 90. Un important plan d'austérité a été mis en place en 1994 sous l'impulsion du FMI entraînant une forte baisse du pouvoir d'achat. Ce contexte va conforter l'immigration et également l'emprise des islamiques. Ainsi, depuis les années 50, exode rural, pression démographique et mutation de l'économie ont engendré un contexte très propice aux départs vers l'eldorado européen, notamment dans les années 60 où les démocraties occidentales ont requis des travailleurs pour faire face à leur croissance. Aujourd'hui encore, le PIB généré par la Turquie ne représente que 30% de la moyenne de l'Union européenne⁴ ce qui rend la communauté européenne toujours aussi attractive.

Ces difficultés économiques se conjuguent avec une instabilité politique incarnée par trois coups d'Etat. Le 27 mai 1960 le parti démocrate est renversé. Le 12 mars 1971, les militaires prennent le pouvoir en réponse à l'aggravation de la situation économique et sociale et mettent en place un système répressif qu'illustrent les tribunaux spéciaux. Le 12 septembre 1980, les militaires renversent à nouveau le pouvoir, font dissoudre le Parlement et interdisent les partis politiques. La transformation du pays s'accompagne d'une vague de violence dans les années 70 qui renforce le sentiment d'insécurité et pousse également les opposants politiques, la jeunesse intellectuelle et militante et les plus vulnérables à l'émigration. Le coup d'état de 1980 a été la cause d'un flux important de réfugiés politiques vers l'Europe de

³ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000

⁴ Picaper, Jean-paul : Géopolitique, revue de l'institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000, p.44

l'Ouest. Selon les chiffres de l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), le nombre de réfugiés politiques est passé de 1316 en 1981 à 5000 en 1984 en France.

Ainsi, la Turquie, en dépit d'un mouvement de modernisation permanent, et toutes proportions gardées, a présenté les stigmates ou les caractéristiques d'un pays d'émigration : sous-développement économique et instabilité politique. Ces stigmates se sont conjugués pour les Turcs kurdes avec une persécution institutionnalisée et très contestée.

1.12 La persécution des Kurdes

Le problème kurde qui discrédite depuis des années les autorités turques et qui fait l'objet d'une vigilance particulière de la communauté internationale, a largement contribué à alimenter le flux migratoire en direction de l'Europe.

La Turquie compte 12 millions de Kurdes parmi ses 60 millions d'habitants⁵. Cette forte minorité ethnique et culturelle représente la moitié des 25 millions de Kurdes répartis sur la Turquie, l'Irak, l'Iran, la Syrie et les Républiques du Caucase. Les Kurdes revendiquent une reconnaissance culturelle et une indépendance du Kurdistan. Ils s'appuient sur la création d'un Kurdistan autonome consacré en 1920 par le traité de Sèvres. Les Kurdes implantés sur le territoire turc vivaient à l'origine dans les zones rurales de l'Est et du Sud-Est. Depuis toujours les régions kurdes sont particulièrement sous-développées, ravagées par la guérilla qui s'est soldée depuis 1984 par 15000 morts⁶. Ces régions sont négligées par l'administration centrale turque. L'infrastructure des régions traditionnelles est déficiente, les entreprises n'y investissent pas, le revenu par habitant y est très inférieur à celui dont la population jouit dans les autres régions de la Turquie. Au fil des années les Kurdes ont migré vers les grandes villes pour échapper à la misère ou sous la pression des gouvernements successifs. Aujourd'hui, de fortes minorités résident dans les grandes villes littorales du sud et à Ankara.

Face à la menace d'un Kurdistan autonome qui amputerait la Turquie d'une partie de son territoire et à l'action subversive de partis nationalistes tels que le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan), les populations kurdes font l'objet d'une répression et d'un ostracisme sans détours. Les aspirations culturelles kurdes sont bafouées. L'identité kurde est niée. Toute publication et l'usage même de la langue kurde (le kumanci, voire le zaza) sont

⁵ De Villepin Xavier, Guy Penne et Christian de la Malène : Rapport du sénat n° 292, les tentations de la Turquie, 1996, p. 18

⁶ Op. cit. ⁵, p.39

proscrits. Ce droit à l'enseignement constitue d'ailleurs une des premières revendications. La Presse et les médias locaux sont muselés. Toute manifestation est durement réprimée. Ces discriminations ont conduit de nombreux kurdes à un exode vers les pays limitrophes. Une partie des Kurdes vont immigrer vers l'Europe pour échapper à la violence étatique. Parmi eux se trouvent notamment des organisateurs expérimentés et des militants zélés. Ils vont constituer des réseaux de solidarité et de soutien à la cause Kurde en utilisant les leviers des démocraties et développer une identité kurde depuis l'Europe.

Cette immigration des Turcs kurdes vers l'Europe représente 20 p.100 de l'immigration turque. Toutefois, les statistiques concernant le nombre de Kurdes ayant immigré en Europe sont très difficiles à réaliser. En 1991 on estimait à 500 000 et à 60 000 les migrants kurdes résidant respectivement en Allemagne et en France⁷. En 2001, l'Institut kurde de Paris estime à 120 000 le nombre de Kurdes présents en France. Le flux des Kurdes a entraîné une augmentation des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques. D'après les rapports annuels du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), en 1991, on dénombrait 22100 et 11800 demandeurs d'asile en provenance de Turquie respectivement pour l'Allemagne et la France. Ces chiffres atteignent 23 800 et 12 000 en 1996. Le conflit kurde a donc largement contribué à faire de la Turquie une terre d'émigration. Mais le flux migratoire vers l'Europe n'aurait pas eu une telle ampleur sans la complicité des autorités turques.

1.13 Une immigration encouragée par les autorités turques

L'émigration a un rôle fondamental en Turquie dans l'économie, les relations sociales, la politique et la religion. Confrontées à la pression démographique, aux difficultés économiques, et pour des motifs de politique intérieure et étrangère, les autorités turques ont largement suscité le départ de leurs concitoyens en direction de l'Europe. Ils ont mené ostensiblement une politique d'encouragement à l'émigration en particuliers de 1961 à 1978.

Au plan économique l'immigration turque permet au pouvoir en place en Turquie de faire face à la pression démographique dans les années soixante. Le départ de citoyens contribue à réduire le chômage et le sous-emploi. La communauté turque implantée en Europe est très rapidement devenue une source de devises. Les travailleurs turcs exilés en Allemagne, puis en France, en Belgique ou aux Pays-bas, envoyaient de l'argent aux familles restées en Turquie. Ces envois de fond atténuent les déficits de la balance des paiements. Par exemple en

1997, 4229 millions de dollars ont été envoyés par les migrants turcs en Turquie⁸. La croissance de la production en Turquie est largement soutenue au début des années 1970 par les émigrés. Au plan social, la modernité occidentale est véhiculée par les migrants de retour et les médias à vocation internationale dont bénéficient ceux-ci. Les immigrants turcs sont traités par les pays occidentaux d'accueil sans distinction ethnico-culturelle. Seul le turc est enseigné en Europe. Le kurde est par exemple proscrit. Le traitement indifférencié des Turcs en Europe tend donc à consolider les bases nationalistes sur lesquelles l'Etat turc cherche à construire la société. Au plan politique, la constitution d'une diaspora turque en Europe s'est rapidement révélée être un moyen de créer une forme d'interdépendance entre Ankara et les pays européens. On peut sans conteste considérer que l'immigration sert les intérêts géopolitiques de la Turquie dans le cadre d'une stratégie indirecte visant à rapprocher le pays de l'Union européenne.

En conséquence, le gouvernement turc a négocié avec les pays européens dont l'Allemagne et la France des accords inter étatiques visant à favoriser le départ de travailleurs turcs. De 1963 à 1981, 232 accords entre compagnies allemandes et turques sont signés sous la férule du service de l'Emploi des travailleurs à l'étranger du ministère du travail turc⁹. En 1963 la Turquie signe avec la CEE l'accord d'Ankara, complété par un protocole additionnel en 1970 prévoyant la libre circulation des travailleurs turcs dans la CEE à partir de 1986.

Toutes ses circonstances propices à l'immigration et liées à la situation générale en Turquie se conjuguent avec un tropisme européen qui anime une grande partie de la population turque.

1.2 Un véritable tropisme européen

L'Europe et en particulier l'Allemagne et la France sont des terres de prédilection pour les citoyens turcs en difficultés ou en quête de meilleure fortune. L'Europe exerce chez les citoyens turcs une véritable fascination, une sorte de tropisme. La Turquie n'est pas l'héritier d'une ancienne colonie allemande ou française. Pourtant, les liens historiques avec l'Europe sont très forts. Cet attachement provient pour partie d'une longue présence ottomane en Europe. L'attirance pour les pays européens résulte également en grande partie des valeurs

⁷ Rigoni, Isabelle: Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 104 d'après les données recueillies auprès de l'Institut kurde à Paris et de France Libertés.

⁸ Op. cit.⁷, p.299, source : T.C. Basbakanlik, Temel Ekonomik Göstergeler (Main Economic Indicators), Ankara

⁹ Op. cit.⁷, p. 268

inculquées par le kémalisme, elles même inspirées du modèle occidental. Enfin, la relation privilégiée entre la Turquie et l'Allemagne depuis un siècle a fait de cette dernière une terre amie dans la conscience collective turque.

1.21 L'héritage de l'Empire ottoman

L'immigration turque vers l'Europe trouve son fondement dans les relations étroites qu'ont entretenues l'Empire ottoman et son héritier la Turquie avec l'Europe, pendant des siècles.

La Turquie est un pays qui a eu avec l'Europe depuis la fin du Moyen Age des contacts très étroits en raison des conquêtes de l'Empire ottoman dans tout le sud-est du continent européen. L'Empire ottoman a dominé la Hongrie et les Balkans durant des siècles. Son apogée se situe au XVI^e siècle sous les règnes de Selim I^{er} (1512-1520) et de Soliman Le Magnifique (1566-1574). Il a intégré de gré ou de force de nombreuses populations européennes et chrétiennes. Il a dû résister aux pressions de la Russie et de l'Autriche et aux mouvements d'indépendance des peuples européens qu'il dominait (Serbes, Hongrois, Roumains, Bulgares...). La conquête turque a été pour les populations chrétiennes des Balkans un énorme traumatisme dont les conséquences perdurent encore aujourd'hui. Faut-il rappeler que les populations chrétiennes de Bosnie-Herzégovine et d'Albanie se sont converties à l'Islam pour s'attacher les faveurs des sultans ? De la bataille de Lépante au siège de Vienne en 1683 puis au refoulement des Turcs des Balkans au XVIII^e et au XIX^e siècles, la relation Europe -Turquie est une donnée incontournable et permanente de l'histoire de l'Europe. Istanbul situé sur le continent européen était le cœur de l'Empire ottoman. « L'homme malade de l'Europe » selon l'expression de l'époque, dès la seconde moitié de XIX^e siècle était inclus dans le système diplomatique européen et faisait parti des chancelleries européennes. Ainsi, les Turcs siégeaient aux congrès de Paris en 1851 et de Berlin en 1878. De surcroît, la Turquie s'est impliquée directement dans le premier conflit mondial aux côtés des puissances centrales, s'insérant ainsi dans le jeu européen. La neutralité de la Turquie pendant la seconde guerre mondiale et sa rivalité avec la Russie permis en 1945 à la Turquie d'être associée à la reconstruction occidentale et au plan Marshall. Enfin, la résistance de la Turquie face à l'expansion soviétique et son rangement dans le camp du monde libéral ont définitivement scellé le sort du pays avec celui de l'Europe. La Turquie a adhéré à l'OTAN en 1951. Elle obtint un siège au Conseil de l'Europe dès août 1949. Elle acquies un statut d'association à la CEE dès 1959 avec une perspective d'adhésion ultérieure.

Elle fait parti de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) depuis 1975 puis de l'OSCE en 1994. En 1995 elle devient membre associé de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Enfin elle est candidate à l'entrée dans l'Union européenne, une candidature qui bien que reportée sine die n'est pas rejetée sur le principe, et fait l'objet d'un débat passionnel qui divise les Etats de l'Union. Aujourd'hui enfin, Istanbul, héritière de l'ancienne Constantinople, ancienne métropole de l'Empire ottoman et située sur le continent européen, est la première ville turque avec 6,6 millions d'habitants. Elle conserve une prééminence économique et culturelle sur Ankara, la capitale politique du pays. Premier port du pays avec son annexe du golfe d' Izmit, premier centre industriel et commercial, elle possède les sièges sociaux du secteur privé, les activités culturelles, la presse et l'édition.

Ainsi, le poids de l'histoire et l'ancrage institutionnel permanent de la Turquie à l'Europe jouent un rôle significatif dans le flux migratoire des populations turques en direction de l'Europe.

1.22 Le poids du kémalisme

Dans le même esprit, concernant ce pouvoir d'attraction de l'Europe, Mustapha Kemal a très fortement contribué à rapprocher le peuple turc des démocraties occidentales européennes en modernisant à marche forcée la Turquie. Il a ainsi encouragé indirectement le flux migratoire vers l'Europe.

Le kémalisme, en dépit de la remise en cause aujourd'hui d'un certain nombre de ses principes fondateurs reste en Turquie « l'idéologie de référence ». La sécularisation et la modernisation de la Turquie imposées par Mustapha Kemal à partir de 1920 et au lendemain du démembrement de l'Empire ottoman, consacré par le traité de sèvres en 1923, sont profondément ancrées dans la culture du peuple turc. Elles déterminent le comportement des turcs, animent et structurent leur conscience. L'abolition du califat, la suppression des écoles, des tribunaux religieux et des confréries islamiques, l'émancipation de la femme, la législation inspirée de divers codes européens, l'abandon de l'alphabet arabe ont conduit les Turcs à "s'occidentaliser". D'aucuns dénoncent la remise en cause des six principes doctrinaux du kémalisme inscrits dans la constitution de 1937 et symbolisés par les six flèches de l'emblème du Parti républicain du peuple : le républicanisme, le nationalisme, la laïcité, le populisme, l'étatisme et le réformisme. En effet, l'étatisme est battu en brèche par une politique économique libérale. Le populisme ne fait plus d'émules compte tenu du pluralisme démocratique et de l'industrialisation. Le réformisme est confronté à un modernisme

conservateur. Le nationalisme se dilue dans l'ouverture économique, les perspectives d'intégration européenne ou la reconnaissance par l'opinion publique des droits culturels des citoyens d'origine kurde¹⁰. Enfin, la laïcité intransigeante a fait l'objet d'une lente érosion devant la montée de l'islamisme. Pourtant, le kémalisme reste d'actualité si on le considère comme une démarche pragmatique vers l'émergence d'une Turquie moderne, démocratique, sécularisée et industrialisée plutôt que comme le respect des principes stricts. La laïcité constitutionnelle de l'Etat instaurée parfois de force par Atatürk reste de mise. Elle est aujourd'hui un des fondements de l'identité turque par rapport aux autres pays musulmans. De même, les systèmes parlementaires et juridiques sont largement inspirés des dispositifs occidentaux. Les forces séculières dans la société civile turque sont assez ancrées pour contrer démocratiquement la montée en puissance des islamistes¹¹. La Turquie sous l'influence du Kémalisme poursuit sa modernisation et présente des caractéristiques de développement bien supérieur à l'ensemble des pays musulmans.

Le Kémalisme contribue donc à pérenniser le tropisme européen, et à rapprocher les Turcs des pays de l'Europe occidentale. En imposant la laïcité, la démocratie, l'alphabet latin, l'émancipation de la femme, il a permis aux turcs de partager des valeurs communes avec l'occident. Il a dans cette mesure favorisé les départs vers les pays d'Europe.

1.23 L'attachement à l'Allemagne

Qu'ils soient sunnites, alévis ou kurdes, les Turcs ont choisi de tenter leur chance en Allemagne dès le début de l'immigration dans les années soixante. Le choix de l'Allemagne résulte en grande partie de l'existence d'une relation privilégiée entre la Turquie et l'Allemagne dont le fondement et la force sont le résultat d'un rapprochement déjà ancien.

Le tropisme germanique trouve en effet sa source dans l'histoire des deux pays. A la fin du XIX^e siècle, les sultans ottomans se sont engagés dans un processus de modernisation et de début d'industrialisation en développant les relations avec l'Empire allemand unifié autour de la Prusse. Le choix de ce partenaire tenait au fait que celui-ci était relativement distant géographiquement et n'affichait pas d'ambitions territoriales sur l'Empire contrairement à l'Autriche et à la Russie, puissances frontalières. L'Allemagne pouvait apparaître comme un état neutre dans le grand jeu des puissances de l'époque. La Russie dont la conquête de

¹⁰ Rapport du Sénat, les tentations de la Turquie, 1996

¹¹ Op. cit. ¹⁰

débouchés méditerranéennes est une constante était l'ennemi héréditaire et soutenait les révoltes serbes. L'empire Austro-hongrois à la recherche de sécurité menaçait les frontières occidentales ottomanes. Enfin, l'Angleterre cherchant à préserver sa puissance maritime et sa primauté sur la route des Indes participait à la déstabilisation de l'Empire dans sa partie orientale en soutenant en sous-main le mouvement de révolte arabe. Pour les Allemands, les relations avec les sultans turcs visaient alors à développer leur économie au Moyen-Orient à travers des projets tels que la construction du chemin de fer Berlin-Bagdad et l'exploitation du pétrole de Mossoul.

La relation germano-turque trouve sa meilleure expression en 1914 lorsque l'Empire ottoman dirigé par les Jeunes Turcs depuis 1908, se range aux côtés des puissances centrales en espérant vaincre la Russie et réaliser ses aspirations de panturquisme. Les sultans cherchaient alors face au déclin en Europe après les guerres balkaniques (1875-1876) à rassembler au sein de l'Empire les peuples turcs d'Asie centrale placés sous tutelle russe. La première guerre mondiale donnera lieu à 4 ans d'alliance germano-turque. Une destinée et un sort commun seront alors scellés dans les consciences. La capitulation en 1918 est un traumatisme dont le partage crée des liens. De même, aujourd'hui, les deux peuples sont confrontés au même opprobre à propos d'un génocide : celui perpétré contre les Arméniens en 1915, et celui des Juifs pendant la seconde guerre mondiale. L'Allemagne reste un pays ami dans la conscience collective turque. Ainsi, l'ambassade de Turquie à Berlin au Tiergarten est la plus grande de toutes les ambassades turques dans le monde. 14 consulats employant 700 diplomates et officiers consulaires turcs officient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne pour gérer la plus importante communauté étrangère dans un pays d'Europe¹².

Longuement mûrie au cours de l'histoire et suscitée par Mustapha Kemal, l'attirance des Turcs pour l'Europe et en particulier pour l'Allemagne est un facteur essentiel dans l'immigration turque. Cette dernière va s'avérer très importante compte tenu du cumul de ce tropisme avec un appel d'offre en main d'œuvre conjoncturel lancé par les pays européens.

1.3 Une immigration importante vers des pays demandeurs

Les premiers émigrés turcs quittent la Turquie pour l'Allemagne dans les années 1950. Ils choisissent quelques années plus tard de s'expatrier vers d'autres destinations telles que la

¹² Picaper, Jean-Paul : Géopolitique, revue de l'institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000, p.44

France ou le Benelux. Jusqu'au milieu des années 70, l'immigration turque est majoritairement économique. On assiste après le coup d'Etat de 1980 à l'arrivée de demandeurs d'asile. Quantitativement importante, cette immigration va revêtir un caractère permanent à la faveur de politiques d'immigration plutôt ambiguës et du regroupement familial.

1.31 Une politique d'immigration en l'Allemagne axée sur l'emploi et ambivalente

L'Allemagne a toujours refusé d'être considérée comme un pays d'immigration. « Wir sind kein Einwanderungsland » (nous ne sommes pas un pays d'immigration) déclarent les instances officielles¹³. Ses étrangers sont perçus comme des résidents temporaires. Ainsi l'immigration en Allemagne est comprise comme le résultat d'une politique de l'emploi. Ce principe préside encore à la politique d'immigration de la RFA. En réalité, les différentes mesures prises dans le domaine de l'immigration ont plutôt favorisé le développement de la communauté turque en Allemagne. Au début des années 60 la République Fédérale d'Allemagne manque cruellement de main d'œuvre. Elle fait donc appel en masse à la main d'œuvre étrangère, les « Gastarbeiter » (travailleurs invités). Cette appellation donne un statut légal à l'immigré turc et met en évidence le caractère limité de son séjour et la raison de sa présence : une invitation.

A partir du début des années 60, l'Allemagne mène une politique très active de recrutement dans la sphère méditerranéenne et signe une série d'accords bilatéraux avec l'Espagne et la Grèce en 1960, avec la Turquie en 1961, avec le Portugal en 1964, avec la Yougoslavie en 1968. Le nombre de travailleurs étrangers passe alors de 548 000 en 1961 à 2 595 000 en 1973. La population étrangère totale incluant les inactifs atteint près de 4 millions de personnes. Les Turcs, pour les raisons déjà évoquées, sont les plus nombreux à rejoindre la patrie de Goethe durant cette période. Ils sont 894 000 en 1973 aux côtés de 673 000 Yougoslaves, 622 000 Italiens, 399 000 Grecs, 286 000 Espagnols entre autres¹⁴.

En 1973, à l'issue du choc pétrolier, et compte tenu de la récession économique, l'Allemagne décide de fermer ses portes et instaure une politique d'incitation au retour des « Gastarbeiter ». Cette fermeture officielle des frontières jusqu'en 1986 ne va pas empêcher totalement la venue de nouveaux immigrants. De plus, la majorité des Turcs ne va pas repartir.

¹³ Kastoryano, Riva : la France, l'Allemagne et leurs immigrants : négocier l'identité, Armand Colin, 1996, p. 61

¹⁴ Statistisches Jahrbuch, 1974, p 51

Ainsi, pendant 15 ans la communauté turque va s'accroître en terme de population totale. En 1989, à la veille d'un accroissement exponentiel de l'immigration des pays de l'Est, les Turcs sont 1 613 000. Ils représentent 33 p.100 de la population étrangère et constituent l'essentiel des immigrés d'origine non-européenne.

En 1982, face à la pression migratoire et à la demande persistante sectorielle de main d'œuvre l'Allemagne a réaffirmé une politique de limitation de l'immigration tout en cherchant à intégrer les étrangers vivant depuis longtemps en Allemagne. Tout étranger non ressortissant de l'Union européenne ou de l'espace économique européen doit être en principe muni d'un permis de travail pour exercer une activité salariée en Allemagne.

Au début des années 90 sous l'impulsion des partis politiques de gauche dont le SPD, parti social-démocrate, et les Verts, la nécessité de faciliter l'intégration des populations étrangères résidentes et l'accès à la naturalisation passe à l'ordre du jour. Le but est d'éviter la marginalisation d'une partie de la population, et par voie de conséquence les conflits sociaux qu'une telle marginalisation est susceptible d'entraîner.

La politique du regroupement familial va permettre aux « travailleurs invités » turcs de s'installer définitivement en Allemagne. En 1996, 14000 conjoints de Turcs sont rentrés en Allemagne au titre du regroupement familial¹⁵ portant à près de 2 millions le nombre de Turcs vivant en Allemagne, de source SOPEMI. La loi de 1990 sur l'entrée et le séjour des étrangers sur le sol fédéral modifie le cadre juridique du système de permis du travail et précise que le regroupement familial constitue un droit fondé sur la protection constitutionnelle offerte au mariage et à la famille. Enfin, en 1993, une loi facilite les modalités de naturalisation.

L'Allemagne a mené une politique d'immigration quelque peu ambiguë. D'une part elle refuse pendant longtemps de considérer les immigrés comme des résidents définitifs tout en tentant de maîtriser le flux migratoire. D'autre part, confrontée à des considérations d'éthique et tributaire de son passé, elle ferme les yeux sur le regroupement familial à compter de 1990, proscrit toute expulsion manu militari des indésirables et accorde in fine des facilités pour la naturalisation. Cette ambiguïté se soldera par cet impressionnant développement de la communauté turque.

¹⁵ Withol de Wenden, Catherine : L'immigration en Europe, la documentation française, 1999, p.61.

1.32 Une tradition de terre d'émigration et des mesures toujours conjoncturelles en France

La France est une terre d'immigration, à la différence de son voisin d'Outre-Rhin. Cette appellation est officiellement reconnue. Elle a une réputation de terre des libertés véhiculée depuis la Révolution française. Les liens qui unissent la France à tous les pays de son ancien empire colonial et aux pays francophones en ont fait une terre de prédilection. En conséquence, un français sur cinq a au moins un parent ou un grands-parents d'origine étrangère aujourd'hui. Pourtant la politique d'immigration de la France et la réglementation y afférant a évolué au gré du contexte économique et politique du pays et des problèmes de sécurité. Les rebondissements dans la réglementation sur l'immigration n'ont pas cessé de modifier les conditions d'accès et d'installation des étrangers, créant une certaine confusion et des opportunités. Les Turcs postulant à l'installation en France ont tantôt bénéficié tantôt été les victimes d'une politique d'immigration globale souvent inspirée par les réactions de rejet de l'opinion publique, réactions motivées par la présence du groupe d'étrangers non-européen majoritaire en France, celui des maghrébins.

L'immigration de ressortissants de pays proches tels que la Belgique, l'Italie, l'Espagne, a débuté très tôt dès les années 1860 eu égard à la demande de main d'œuvre des entreprises françaises (mines, sidérurgie, ports). Les Polonais puis les Portugais ont ensuite répondu à l'appel d'offre. Enfin ce fut le tour des ressortissants des anciennes colonies d'Afrique et d'Asie. Après un infléchissement du flux migratoire vers la France dû à la crise de 1929 par imposition de quotas, les besoins de la reconstruction d'après guerre en 1945 permettent aux étrangers d'être à nouveau sollicités. Les besoins sont immenses au point que la France signe des accords avec le Maroc et la Tunisie en 1963, avec la Turquie et la Yougoslavie en 1965 et que les clandestins portugais sont volontiers accueillis et régularisés. L'accord d'Ankara de 1963 entre la CEE et la Turquie et les accords de main d'œuvre signés avec la France fondent au départ l'immigration turque vers la France. Perçus comme des travailleurs qui à long terme rentreront chez eux à la retraite, les immigrés vont l'objet d'un marchandage avec les autres pays demandeurs. La RFA et la France deviennent concurrent pour l'appropriation de la main d'œuvre étrangère. Si initialement, en ce qui concerne les Turcs, la destination préférée reste l'Allemagne, l'immigration vers la France va s'intensifier dans les années 1970 au fur et à mesure que l'Allemagne va imposer des restrictions. Les possibilités d'immigrer en famille que nos voisins d'outre-Rhin rejettent et le développement des secteurs de la confection, du

bâtiment et des travaux de publics requerrant bon nombre d'ouvriers légaux ou clandestins concourront à développer le flux vers la France.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale les dispositions législatives à propos des étrangers ne vont pas cesser d'être modifiées en fonction de la conjoncture économique, des réactions de l'opinion publique, de la mise en œuvre d'une politique européenne concertée, et des calculs électoraux des politiciens.

-La crise économique de 1974 due au choc pétrolier conduit le gouvernement à suspendre l'immigration des travailleurs. Les immigrés présents sont autorisés à rester. Le regroupement familial pour ces derniers est toléré. Le regroupement familial va donc prendre le relais de l'immigration de travailleurs, et des filières illégales vont émerger. La crise se prolongeant, le retour est finalement incité. En 1977 une prime au retour volontaire est instaurée. Les résultats de cette mesure étant modestes, une loi en 1980 renforce les contrôles. Elle ne permet pas de renouveler les séjours provoquant des retours avec enfants pourtant français.

-En 1981 les droits des immigrés sont reconnus par la gauche au pouvoir. Les enfants nés en France ou arrivés à l'âge de 10 ans ne sont plus expulsés, les associations d'étrangers sont autorisées et de nombreux clandestins sont régularisés. En 1984, une carte de résidence de 10 ans est instaurée, mais le regroupement familial est freiné par l'imposition de conditions de logements et de ressources. Enfin, l'aide au retour est repris.

-Le changement de gouvernement en 1986 se traduit par un durcissement de la politique d'immigration. Le renouvellement de la carte de séjour est limité, l'expulsion des jeunes délinquants est affirmée, et les visas sont rétablis à l'entrée pour les ressortissants extérieurs à l'UE (loi n°86-1025 du 9 septembre 1986, dite loi Pasqua).

-En 1989, le retour de la gauche au pouvoir se traduit à travers la loi Joxe par l'abrogation de la précédente loi, la volonté de dissuader les postulants à l'immigration, et l'application de mesures répressives telles que la fin de l'autorisation de travail pour les demandeurs d'asiles. Mais si l'OPFRA accélère les réponses négatives, 20 000 demandeurs d'asile sont cependant régularisés.

-En 1993 la droite restreint les titres de séjour de longue durée, retarde le regroupement familial (Loi n° 93-1027 dite loi Pasqua), implique les administrations dans la lutte contre les situations irrégulières, instaure les certificats d'hébergement par les maires (Loi n° 97-396 du 24 avril 1997, dite loi Debré), tout en régularisant des immigrés et des sans papiers dont l'expulsion aurait été contre productive.

-En 1995, les dispositions de l'accord de Schengen commencent à être appliquées avec l'harmonisation des contrôles aux frontières extérieures à l'espace Schengen, l'instauration

d'un visa uniforme autorisant le court séjour et la libre circulation dans l'ensemble de l'espace.

-En 1998 le retour de la gauche se soldera par une loi instaurant une carte de séjour d'un an pour raison familiale au cas par cas, une carte de 10 ans de séjour pour les retraités désireux de rentrer chez eux, une carte de séjour spécifique pour les étrangers enrichissant la France culturellement et scientifiquement, l'asile territorial pour les personnes encourant des risques majeurs (Loi n°98-349 du 11 mai 1998, dite loi Chevènement)

Les réactions de l'opinion publique française contingentent les multiples lois, provoquent les revirements à travers les différentes promesses électorales. Elles traduisent une impuissance à trouver des solutions fermes au problème de l'immigration et un désarroi devant les faits. La variété des immigrants en France et la complexité des situations désorientent l'opinion. Faut-il expulser, tolérer, intégrer ou assimiler ? C'est dans ce contexte très flou de revirements incessants que se développe la communauté turque en France. L'absence de réglementation ferme, d'une ligne de conduite définitive, sur fond de tradition d'accueil fait de la France une destination prisée et relativement accessible.

1.33 Une communauté turque très importante dans les deux pays

A la faveur des politiques d'immigration allemande et française décrites, les communautés turques vont rapidement devenir substantielles.

En Allemagne, début 2000, on estime que 2,5 à 3 millions de Turcs sont présents¹⁶. Au début de l'année 1998, les Turcs ayant le statut d'étrangers résidant en Allemagne sont officiellement 2 093 564 dont 939 935 femmes¹⁷. Ils représentent 28 p.100 de la population étrangère devant les Yougoslaves (10p.100). A titre de comparaison, les autres communautés musulmanes, celles des Bosniaques ou des Marocains ne pèsent respectivement que 2,3 p.100 et 1 p.100. Ces données incluent près de 600 000 Kurdes. En 1992, avant l'arrivée des immigrés des pays de l'Est, les Turcs constituaient 48,1 p.100 de la population étrangère à eux seuls. La plupart sont installés dans la région industrielle de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (714 998) dans le Bade-Wurtemberg (358 793), la Bavière (269 403), la Hesse (216 718), la Basse-saxe (140 834), la Rhénanie-Palatinat (80 018)¹⁸ pour l'essentiel. Certaines grandes agglomérations s'avèrent particulièrement attractives : Berlin (143 352),

¹⁶ Picaper, Jean-Paul : Géopolitique, revue de l'institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000, p.44

¹⁷ [http : www.bundesauslaenderbeauftragte.de/fakten/tab10.htm](http://www.bundesauslaenderbeauftragte.de/fakten/tab10.htm)

¹⁸ Op. cit. ¹⁷

Cologne (81 117), Hambourg (71 426), Duisburg (53 231), Munich (46 600 en 1994), Francfort (34 000 en 1994), Dortmund (30 237), Stuttgart (27 006), Mannheim (22 191). La communauté turque est constituée des Gastarbeiter arrivés essentiellement dans les années 60 comme main-d'œuvre, par leurs familles et leurs descendants. Les enfants issus de la troisième génération naissent aujourd'hui sur le territoire allemand. Ces immigrants, contrairement aux attentes des pouvoirs publics et de l'opinion publique allemande ne sont pas repartis après 1974 lors de la fermeture officielle des frontières, mais se sont installés définitivement et ont fait rejoindre leurs familles. Ils proviennent essentiellement des régions urbanisées et développées de la Turquie comme l'Anatolie centrale, les régions de la mer de Marmara et de l'Egée. Ce sont des ouvriers qualifiés, de nombreux instituteurs puis des élites refoulées pour leur activisme politique et religieux.

En France, au dernier recensement de la population, les Turcs résidants de façon permanente en France, y travaillant ou y étudiant étaient 208 049¹⁹. Ce chiffre ne comprend pas les Turcs naturalisés, ceux faisant un séjour de courte durée, et bien évidemment ceux qui sont en situation irrégulière. Ainsi la communauté turque s'élèverait aujourd'hui à près de 300 000 personnes²⁰. Ces Turcs proviennent plutôt des campagnes car l'émigration vers la France a débuté plus tard, à une période où les villes turques étaient déjà saturées. Les immigrants sont implantés pour l'essentiel dans l'Est de la France, dans le Jura, à Paris et dans la région lyonnaise. La Lorraine et surtout l'Alsace où l'on compte près de 30 000 Turcs sont particulièrement prisées compte tenu de leur proximité du territoire allemand. De source INSEE, en 1999, les Turcs de France ne représentent que 7,5 p.100 des étrangers. La même année les Algériens, les Marocains et les Tunisiens constituent 24 p.100 de cette population. Ils sont par conséquent et de façon arbitraire et simpliste associés à la communauté maghrébine compte tenu de leur religion et de leur physique.

L'augmentation de la population turque en Europe est liée à l'accroissement du taux de natalité des migrants de Turquie. Après les travailleurs, puis les enfants du regroupement familial, ce sont les enfants nés en immigration qui contribuent à donner à la communauté turque un poids démographique significatif.

La situation intérieure de la Turquie, les liens historiques et culturels qui unissent le pays de l'Anatolie à l'Europe et en particuliers à l'Allemagne, les besoins conjoncturels des

¹⁹ Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4^e trimestre 2000

²⁰ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 13

pays occidentaux en main d'œuvre, puis la duplicité des politiques d'immigration pratiquées par l'Allemagne et la France sont les éléments qui fondent un flux migratoire important. Une fois en Europe, comment nos immigrés turcs et nos sociétés d'accueil vont se positionner les uns par rapport aux autres ?

* *

*

Partie II : Une intégration difficile pour les immigrés turcs

2.1 Des données sociologiques et culturelles plutôt favorables

En dépit de leur religion, les caractéristiques sociologiques et culturelles des Turcs tendent à montrer leur ouverture d'esprit vis à vis de la modernité. En ce sens, leur marginalisation apparaît contre nature, car a priori, par construction, les Turcs étaient majoritairement et sensiblement prédisposés à s'adapter et à être assimilés sur le moyen terme.

2.11 Une tradition religieuse musulmane originale

Les Turcs pratiquent un islam modéré et ouvert sous la férule des pouvoirs publics. Ils sont donc a priori plus aptes à s'immerger dans une société non-musulmane.

Les Turcs ne sont pas des musulmans classiques²¹. La tradition laïque de la Turquie suggère a priori une certaine capacité de ses ressortissants à échapper à la régulation religieuse de la vie civile. Elle suggère une aptitude à assimiler les us et coutumes qui prévalent dans les démocraties occidentales. La tradition religieuse turque est telle que les Turcs sont capables d'accepter le principe de laïcité et l'émancipation de la femme. Cette originalité a été inculquée par le kémalisme. Ainsi, en Turquie, les femmes ont obtenu le droit de vote dès 1934. Le droit de ne pas porter le foulard islamique et le divorce avec égalité des droits pour les deux époux illustrent entre autres la capacité des Turcs à évoluer dans un environnement occidentalisé. Dans la partie économiquement, culturellement et politiquement dominante de la Turquie (l'Ouest et les rivages du sud de la Méditerranée et de la mer Egée) il existe une structure familiale qui permet aux fils de ne pas cohabiter avec leur père et aux filles d'hériter comme leur frère. Certes les femmes venues des régions rurales ont reçu une faible éducation et sont moins prêtes à adopter les préceptes occidentaux. Mais, si toutes les régions de la Turquie sont recensées parmi les immigrés présents en Allemagne vers 1980, le processus migratoire amorcé au début des années soixante avait d'abord touché l'ouest du pays pour s'étendre progressivement à ses parties orientales turques ou kurdes. Le système de parenté bilatéral est donc bien représenté au départ dans l'immigration et constitue « sa matrice anthropologique initiale » selon les termes d'E. Todd. De plus les femmes turques ont une propension à travailler. En 1987, près de 26 p.100 des migrantes étaient actives en

Allemagne²². Ainsi, il semble y avoir compatibilité entre les exigences démocratiques des sociétés occidentales et la façon dont les Turcs perçoivent et vivent leur religion.

2.12 Un comportement démographique prometteur lié à l'émancipation de la femme

Parmi les indicateurs de la modernité turque et de l'aptitude des Turcs à se diluer dans la société d'accueil le comportement démographique et les aspirations des femmes doivent être soulignées.

L'indice de fécondité des femmes turques d'Allemagne est passé de 1975 à 1984 de 4,3 à 2,5 enfants par femme²³. Si cet indice est encore supérieur à la fécondité des allemandes dans la même période estimée à 1,4 à 1,3, il montre que les Turcs sont capables de s'adapter au plan démographique plus rapidement que les autres étrangers. En 1985, l'indice de fécondité des Algériennes en France était de 4,2, celui des Pakistanaises en Angleterre était de 5,3²⁴. De même, il n'existe pas d'écart d'âge important entre les conjoints comme dans les pays arabes. Dans les années soixante, cet écart était de 3,3 ans alors que 6 ans séparent des époux tunisiens ou Pakistanais²⁵.

En fait les femmes ont été les vecteurs de la modernité depuis l'avènement du kémalisme. Affranchies des contraintes islamiques grâce aux préceptes de Mustapha Kemal, les femmes turques ont bénéficié d'un contexte propice à une certaine émancipation. Elles ont à cœur de protéger l'Etat laïc pour échapper à un retour à la tradition islamique. Elles aspirent en Turquie à dépasser la réalité des relations patriarcales²⁶, à travailler et à jouer un rôle dans la vie économique, politique et sociale. L'instauration précoce du suffrage universel en Turquie donne aux femmes la possibilité de participer à la vie publique. Le développement d'associations féministes dans les années 80 corrobore cette singularité des femmes turques. En 1985, 11,6 p.100 des femmes étudient à l'université contre 15,6 p.100 des hommes²⁷. En 1960 elles n'étaient que 2 à 3 p.100. L'arrivée au pouvoir de Madame Tansu Ciller corrobore la place accordée aux femmes dans la société turque et cette marche vers la modernité. En Turquie la majorité des citadines ne désirent que deux enfants. L'indice de fécondité pour la

²¹ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p 168

²² Rapport annuel du SOPEMI, Tendances des migrations internationales, Paris, OCDE

²³ Tribalat M. : Evolution de la natalité et de la fécondité des femmes étrangères en RFA, Population, avril 1987, p 370-378

²⁴ Tribalat M. : Chronique de l'immigration, Population, janvier-février 1988, p 370-378

²⁵ Todd, Emmanuel : L'enfance du monde, Paris, Ed. du seuil, 1984, p 147 et 228

²⁶ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p. 241

période 1995-2000 est estimée à 2,5²⁸. Ces constatations doivent être cependant relativisées car les femmes restent très attachées à la vie familiale au-delà de leur quête d'activité salariale et d'émancipation. De même, dans les années 1990 un modèle de femmes éduquées et citadines va émerger, des femmes autant attachées à l'Islam qu'au principe d'égalité des sexes²⁹. La fragilité voire la duplicité de l'action des femmes en Turquie explique en partie la facilité déconcertante avec laquelle, en exil, confrontées à l'ostracisme dont elles feront l'objet de la part des européens, les femmes retourneront aux valeurs traditionnelles et s'en feront même les thuriféraires.

2.13 Une fierté, une attitude d'autosuffisance et un esprit d'entreprise

Les immigrés turcs ont un état d'esprit et des qualités singulières qu'ils puisent dans la référence à leur histoire.

Les Turcs ont le sentiment d'appartenir à un pays qui, s'il présente encore quelques stigmates d'un pays du « Sud » eu égard à ses agrégats économiques, incarne un pays en voie de modernisation et en partie occidentalisé. Ils ont conscience d'appartenir à un pays qui a été un grand empire et qui a gagné son indépendance. L'immigré turc n'a pas ce ressentiment des immigrés venus de pays d'Afrique et du Proche Orient qui ont été soumis aux dominations coloniales européennes. Il n'est pas atteint par ce complexe du colonisé. Ainsi, l'absence de passé colonial se traduit par "une fierté ethnique" qui les démarque des autres populations immigrées notamment en France. La valorisation d'un Empire glorieux, relayé dès son déclin par une République construite sur le modèle d'un Etat-nation occidental et véhiculant l'image d'un peuple et d'une nation indépendante, est une grande stimulation. Le groupe turc, dont on verra qu'il sera marginalisé, bénéficie d'un ressort et d'une grande énergie qu'il puise dans le souvenir d'une histoire prestigieuse et dans la réalité d'une Turquie en devenir, appelée à jouer un rôle central sur l'échiquier international. Quant aux Kurdes, ils trouvent de surcroît leur ressort dans une identité ethnique qui a persisté aux tentatives d'assimilation de la République de Turquie. Ainsi, l'immigré turc ne se place pas en situation de demandeur systématique d'aide, comme si le pays d'accueil était redevable de quelque chose. S'appuyant sur un réseau de solidarité bien développé, son attitude sera conquérante. La conséquence en sera l'entrepreneuriat turc. Les Turcs achètent, construisent, commercent. Ils sont travailleurs et

²⁷ Statistiques du ministère de l'Education présentées par Fatma Gök, « Women and Education in Turkey »

²⁸ L'état du monde, 1999 : p.534

²⁹ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p. 254

sont capables de travailler d'arrache pied pour obtenir les revenus et le statut social qu'ils visent. Les premiers immigrés étaient des ouvriers qualifiés et des enseignants, les réfugiés politiques étaient des intellectuels des étudiants et des cadres syndicaux fortement politisés, une élite en quelque sorte. Il s'agit donc d'une population volontariste et non indigente. Ce mélange d'ouvriers et d'étudiants a dynamisé la communauté turque et a contribué à développer une forme d'autonomie et une capacité à s'autogérer. Ainsi en 1990 près de 10 p.100 des migrants de Turquie sont propriétaires de leur appartement en Allemagne³⁰. En France, en Alsace, l'accession à la propriété est un objectif initial. Les migrants achètent des maisons qu'ils louent à leurs compatriotes³¹. Ils développent des secteurs d'activité spécifiques dans les années 1970, dans la confection, l'alimentation ou l'import-export. La seconde génération s'est tournée en plus vers des activités telles que l'informatique, la mode, l'édition, les voyages. Les entreprises moyennes tenues par des Turcs fleurissent et visent de plus en plus une clientèle extra communautaire. En 1992, la communauté turque en Allemagne comptait parmi elle 35 000 entrepreneurs³².

Ainsi, très marqués par la tradition laïque de leur pays, bénéficiant d'un statut de la femme relativement élevé, forts d'une histoire prestigieuse et animés d'un esprit d'entreprise, les immigrés turcs présentent de réelles dispositions à l'assimilation. Pourtant, les atouts des Turcs ne vont pas suffire face aux réactions et aux données structurelles des sociétés allemandes et françaises.

2.2 Des politiques d'intégration allemande et française inopérantes

La France et l'Allemagne représentent deux traditions politiques différentes inspirées par des histoires singulières. Les relations que les deux pays entretiennent avec les populations immigrées résultent de deux modèles de citoyenneté et de nationalité opposés et conformes aux termes d'une identité nationale élaborée par les fondateurs de l'Etat-nation. Le modèle allemand est sans appel dans la perspective d'une réelle intégration des Turcs. Les

³⁰ Manço, Ural : « L'avenir des minorités originaires de Turquie dans l'Union européenne », in Altay et Ural Manço, Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité, Bruxelles, info-Türk, 1992, p.240

³¹ Levallois, André : « L'insertion résidentielle », Hommes et migrations, « Les Turcs en Alsace », n°1153, avril 1992, p.30-33

³² Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996, p.179

voies françaises a priori plus propices sont finalement dévoyées sous le poids de l'immigration. Dans les deux cas, les Turcs ne trouvent pas leur place dans la société.

2.21 Une perception différente de la citoyenneté incarnée par les codes de la nationalité

En Allemagne, l'existence d'un droit du sang, « jus sanguinis », réservant aux enfants d'Allemands la nationalité allemande, est à l'origine d'une marginalisation des Turcs. L'Allemagne se définit comme une nation ethnique, c'est à dire un ensemble de descendants d'une souche originelle. Elle se conçoit comme un peuple dont l'histoire, la langue, la culture commune, constituent en priorité l'essence, bien avant le territoire. Ainsi, jusqu'en 1973, est allemand tout enfant d'un père allemand, puis à partir de 1973 tout enfant de père ou de mère allemande. Cette conception est formalisée par Johann Gottlieb Fichte dans son Discours à la nation allemande de 1807 faisant appel à un nationalisme linguistique, voire xénophobe, et fondé sur l'appartenance à la race allemande. Ce discours s'inscrivait alors dans un contexte où la Prusse devait se mobiliser face aux armées napoléoniennes. L'identité culturelle, celle du peuple allemand « das Deutsche Volk » surpasse toute autre considération. Ce droit du sang s'oppose à la conception juridique de la nationalité française reposant sur le droit du sol, « jus soli ». Est français tout enfant né en France. La Loi fondamentale allemande de 1945, « das Grundgesetz » sous-entend donc que des parents allemands peuvent seuls transmettre par l'éducation une conception allemande de la vie sociale, politique, spirituelle. La socialisation se fait par la famille contrairement au droit du sol qui suppose que cette socialisation relève aussi des populations environnantes. Ce droit à la nationalité allemande est en réalité étendu aux Allemands venant des pays d'Europe de l'Est, les « Aussiedler » conformément à l'article 116 de la Loi fondamentale.

Dès lors, puisque la conception allemande de la citoyenneté exclut toute différence culturelle, la naturalisation devient exceptionnelle et n'est accordée que discrétionnairement lorsque le demandeur est fortement intégré dans la société. En conséquence, pour les immigrés turcs de la première génération, en dépit de leur travail, de leurs connaissances linguistiques et de leur durée de séjour la nationalité allemande n'a pu être obtenue. Ceux-ci ont été condamnés à appartenir à un groupe d'étrangers. La naturalisation des Turcs s'est faite à hauteur de 1,3 pour 1000 pour les individus présents depuis 10 ans vers 1985³³, la double nationalité étant par essence totalement exclue. Il faudra attendre la loi de juillet 1990 reflétant la prise de

conscience de risques pour la société allemande, pour voir apparaître un assouplissement du dogme du droit du sang et des mesures pragmatiques destinées à intégrer les Turcs de la deuxième et de la troisième génération. Quoi qu'il en soit, c'est le travail qui reste le facteur d'intégration par excellence.

En France, le code de la nationalité met en lumière une conception universaliste et égalitaire du système anthropologique comme le décrit E. Todd. Cette conception provient du brassage des populations et de l'influence de la Révolution française.

La conception de la nation développée par Ernest Renan dans « Qu'est-ce qu'une nation ? » met en avant la volonté collective partagée entre individus et groupes ayant des références culturelles différentes de se réunir autour « de souvenirs, de projets communs et du désir de vivre ensemble ». Fidèle à la devise « tous les hommes naissent libres et égaux en droits », de 1789, la France affiche une tradition de terre des libertés, une terre susceptible d'accepter une humanité segmentée et différenciée. Le principe d'égalité exclut en effet la formation de minorités. Ainsi, le droit du sang constitue depuis 1889, l'essence du code de la nationalité française. Tout enfant d'immigré né en France peut devenir français. Cependant, comme l'explique Emmanuel Todd, deux modèles cohabitent en France, celui de « la famille nucléaire égalitaire à vocation universaliste » dans le centre dont le Bassin parisien, celui de la primauté à « la famille souche autoritaire et inégalitaire à vocation différentialiste » sur la périphérie, en Occitanie, en Savoie, en Bretagne ou en Alsace, régions où le catholicisme est très actif. L'universalisme français découlerait de la présence et de la coexistence de ces deux modèles anthropologiques. La croyance fondamentale en l'universalité de l'homme qui prévaut dans une grande partie de la France, permet la survie sur le territoire français d'une réelle diversité des mœurs d'une région à l'autre selon la thèse d'E.Todd. La coexistence de valeurs antagonistes justifie la prétention de la France à l'universel. Ainsi, en France le mariage à l'extérieur du groupe familial prévaut, la femme jouit d'un statut élevé avec une équivalence des parentés paternelles et maternelles.

Il découle de toutes ces considérations le fait que « l'intégration sociale » soit la devise en France. La politique de la ville illustrée par les DQS (développement social des quartiers), la politique de l'école incarnée par les ZEP (zones d'éducation prioritaire) ou la politique à l'égard des associations visent à favoriser l'assimilation des immigrés et à fustiger tout communautarisme. Elles corroborent l'universalisme français.

³³ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p.165

2.22 Une ségrégation de fait en Allemagne

En Allemagne le groupe immigré turc est désigné de fait comme un groupe différent et « paria ». Par sa culture « différentialiste », l'Allemagne, refuse l'assimilation des Turcs. Ce refus passe par celui de ne pas se considérer comme une terre d'immigration, et de percevoir le flux migratoire comme le résultat d'une politique de l'emploi.

L'exclusion de la communauté turque entre 1960 et 1990 repose sur la reconnaissance de la différence flagrante entre la culture turque pourtant très éloignée de la culture arabo-musulmane, et la culture allemande. Mais la séparation du groupe turc n'est pas seulement l'effet d'un code de la nationalité discriminatoire. La faible fréquence des mariages entre allemands et Turcs des première et deuxième générations contribue à perpétuer l'isolement. Les couples turcs homogènes continuent de se former. Une partie des mariages sont célébrés en Turquie. Si les hommes turcs parviennent à se marier avec des Allemandes à hauteur de 24 p. 100, seules 7 p.100 des femmes turques avaient épousé un Allemand en 1985³⁴. L'islam semble être à l'origine de cette situation à première vue puisque cette religion refuse l'alliance entre une femme musulmane et un homme chrétien tout en tolérant l'inverse. Pourtant, la tradition laïque de la Turquie aurait dû permettre aux familles d'immigrés de dépasser cette régulation religieuse. Il s'avère que la capacité des familles turques à enfermer leurs filles dans leur culture d'origine résulte plutôt d'une attitude des Allemands à refuser la femme turque comme un tabou. Au-delà des différences physiques et anthropologiques, l'appartenance à l'islam est bien l'élément décisif de cet ostracisme dont sont victimes les Turcs. Le statut de la femme catégorise les immigrés repérés socialement sur leur physique. Ainsi, la population immigrée turque, séparée de la population allemande ne bénéficie d'aucun avantage relatif dans la compétition éducative et économique. Les résultats scolaires des enfants turcs sont inférieurs à ceux des petits allemands. La politique de l'enseignement en Allemagne ne favorise pas les immigrés. Il n'y a pas comme en France cette volonté d'intégrer par l'école qui se traduit par des dispositifs d'éducation renforcés (DER) et autres zones d'éducation prioritaires (ZEP). L'Allemagne se distingue dans ce domaine puisque 30 p.100 des immigrés turcs terminent leur scolarité sans qualification. En 1990 seuls 12 000 des 90000 étudiants étrangers sont issus de l'immigration turque³⁵. Le taux de chômage des Turcs d'Allemagne atteint 16,7 p.100 en 1987 alors que les chômeurs allemands ne représentent

³⁴ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p.178

³⁵ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 308 d'après Cumhuriyet Hafta, 20-26.09.91

que 6,8 p.100 de la population active³⁶. L'existence du système anthropologique allemand crée une ségrégation de fait. La germanisation culturelle renforce la séparation communautaire des Turcs.

2.23 Un amalgame préjudiciable de tous les immigrés en France

En France les étrangers de toute nationalité sont appelés des « immigrés ». Ce terme renvoie à une représentation. Il se réfère automatiquement aujourd'hui à la personne appartenant au groupe le plus visible, celui des nord-africains. En effet, les Algériens, les Marocains et les Tunisiens forment un groupe 1 135 000 étrangers. En Ile de France par exemple, les 52 000 Turcs sont identifiés aux 665 000 nord-africains dont 340 000 Algériens et 205 000 Marocains³⁷. L'auto désignation des jeunes par le terme « Beur » dans les années 80³⁸, confère à tous les jeunes étrangers la même identité sociale et la même identité ethnique (arabe) à l'aune du physique et de la religion. Certes l'Etat français leur donne l'accès à la nationalité française, mais ce droit à la nationalité ne reflète pas une authentique intégration. Les jeunes Turcs sont équivalents aux « beurs » et aux « beurettes » en France³⁹. Ils sont avant tout musulman, ce qui véhicule pour les Français un statut de la femme très bas et une propension à l'endogamie, c'est à dire au mariage entre cousins jugé irrecevable et dangereux. De plus, le « coût social des étrangers » est de plus en plus vivement stigmatisé⁴⁰. Les limites de l'Etat-providence sont mises en perspectives. La politique sociale concernant diverses prestations dont bénéficient les étrangers : subventions, allocations familiales, soins médicaux etc. est mal comprise et controversée au nom de la « préférence nationale ». Ici aussi, à travers les débats qui se multiplient sur le concept de société multiculturelle, l'identité nationale est perçue par beaucoup comme étant menacée.

Compte tenu du rapprochement de l'Allemagne et de ses structures communautaires, parfois pour bénéficier des possibilités offertes par le code de la nationalité française, de nombreux Turcs ont choisi de s'installer dans les régions frontalières du nord-est de la France. Or, l'Est de la France fait parti de ces régions dont le système anthropologique universel n'est pas ancré, où la pratique religieuse est forte et la conception inégalitaire des hommes prévaut⁴¹.

³⁶ Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996

³⁷ Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4^o trimestre 2000

³⁸ Op. Cit. ³⁶, p.22

³⁹ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p.179

⁴⁰ Op. Cit. ³⁶, p.23

⁴¹ Emmanuel Todd, le destin des immigrés, Seuil , 1994

Dans les régions de l'Est dont l'Alsace peut être considérée comme l'emblématique exemple, la famille souche autoritaire et inégalitaire reste le modèle en vigueur. Le rapprochement avec le modèle allemand est évident. Les populations des villages alsaciens sont organisées autour de la famille au sens large. Peu de jeunes quittent le cocon familial. L'étranger est perçu comme un intrus. L'idée de l'identité menacée est exacerbée. La conséquence en est la marginalisation des familles turques dont les enfants ont pu obtenir la nationalité française mais qui ne s'assimilent pas. Les résultats du Front National (FN) aux différentes échéances électorales dans cette région corroborent cette réalité.

L'opinion publique française est très sensible aux problèmes de sécurité intérieure. Dans l'imaginaire collectif en France, à partir du malaise des banlieues, islam, communautarisme, délinquance, terrorisme, immigration clandestine font l'objet d'un amalgame très réducteur. Dans ce contexte, la politique de l'immigration vise à ménager l'opinion publique par l'illusion de mesures restrictives tout en cherchant à rester conforme et fidèle à l'esprit de la tradition universaliste française.

En France comme en Allemagne, l'intégration s'avère très compromise pour les immigrés turcs. Au résultat 20 p.100 des migrants turcs sont au chômage⁴². Les obstacles rencontrés servent alors de prétexte et expliquent en partie les réactions identitaires qui caractérisent aujourd'hui la communauté turque en Europe.

2.3 Un repli communautaire en réaction

En dépit de leurs capacités d'adaptation initiales et intrinsèques, les migrants turcs ont été incités implicitement à se replier sur eux-mêmes et à se mettre en marge de la société d'accueil. Le repli identitaire s'exprime par le regroupement, l'islamisation, l'ethnicisation et le développement du tissu associatif et de réseaux d'entraide. Ce fonctionnement en réseau donne aujourd'hui aux ressortissants turcs la capacité de s'autogérer.

2.31 Une propension au regroupement géographique et à l'endogamie

Les travailleurs turcs, une fois rejoints par leur famille se sont regroupés et concentrés dans des quartiers. La presse allemande surnomme ces enclaves turques les « petit Istanbul ».

⁴² Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 293

Le quartier de Kreuzberg à Berlin est le plus connu et le plus emblématique. De véritables « colonies » se sont formées dans les centres ville. 50 p.100 des familles originaires de Turquie se concentrent sur 4 p.100 du territoire allemand⁴³. Leur présence est forte dans les régions industrielles telles que les länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Duisburg, Düsseldorf, Dortmund, Cologne) ou du Bade-Wurtemberg (Stuttgart, Mannheim) et en particuliers dans les quartiers ouvriers des grandes villes. A Cologne, Düsseldorf, Munich, Stuttgart les familles turques représentent 35 p.100 de la population étrangère. Dans d'autres villes industrielles, elle se concentre dans les vieux quartiers, souvent aux alentours des gares comme à Francfort. A Kreuzberg à Berlin, les Turcs représentent 75 p.100 des étrangers et près de 20 p.100 de la population en 1992⁴⁴ en dépit des efforts des autorités berlinoises pour les disperser. Kreuzberg devient l'emblématique et triste figure de l'échec de l'intégration.

En France, les Turcs montrent le même réflexe de regroupement. Le quartier de Strasbourg Saint-Denis et la rue du Faubourg Saint-Denis à Paris où les ateliers de confection turcs prospèrent en sont des illustrations. En Alsace 80 p.100 des Turcs sont concentrés dans le Bas-Rhin et certains villages sont totalement investis, ce qui pose de graves difficultés de cohabitation avec les autochtones très attachés à leur identité. Bischwiller en est l'exemple le plus frappant.

Un autre facteur traduisant un certain repli est celui ayant trait à la fécondité des femmes et à l'endogamie. En Allemagne, la fécondité des femmes turques dont on a précisé qu'elle était relativement faible au départ, est remontée pour atteindre 3,4 en 1990⁴⁵, c'est à dire à un niveau supérieur à celui des régions développées de l'ouest de la Turquie. Ce constat met un terme à l'adaptation démographique qui prévalait initialement. De même, les mariages mixtes parmi la jeune génération élevée en Allemagne ou en France sont devenus de plus en plus rares. Il existerait même un « véritable marché matrimonial » avec la Turquie consistant à donner l'accès à l'Europe à des filles résidant en Turquie en échange d'une dot substantielle versée aux parents (30 000 à 40 000 francs selon les témoignages⁴⁶). La pratique du mariage préférentiel avec un ressortissant de la même nationalité, voire du même groupe ethnico-religieux se renforce chez les migrants turcs alors que cette attitude semble s'assouplir dans les autres communautés algériennes ou marocaines. Il y a donc véritablement une propension

⁴³ H.Reimann, H. : cité par A.Treibel, Migration in modernen Gesellschaften, Munich, 1990

⁴⁴ Statistisches Landesamt, Einwohnerregister, am 30 juin 1992

⁴⁵ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p.174

⁴⁶ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 311

au communautarisme qui d'ailleurs s'avère très préjudiciable pour les jeunes puisqu'elle obère leurs chances d'intégration.

2.32 Une islamisation et une ethnicisation des immigrés

La politique d'immigration de l'Allemagne encourage la mise à l'écart de l'entité migratoire turque dont elle ne considère pas le caractère durable de l'installation. En France, la politique visant à assimiler tend à l'inverse à s'accaparer l'individu et conduit inévitablement au même rejet des particularités ethnico-culturelles des immigrés. Le succès des idées fondamentalistes et l'ethnicisation des Kurdes ou des Alévis sont des conséquences directes de cet ostracisme dont sont victimes les Turcs d'Allemagne et de France. Ces phénomènes s'appuient sur le besoin de reconnaissance d'une identité culturelle et sur les difficultés économiques des plus démunis.

L'islam est rassembleur et permet de se situer au moins au plan religieux. Il permet d'être vu, d'exister, procure des avantages sociaux, économiques et politiques et répond à un besoin d'affirmation et de dignité. L'intégration manquée provoque une réaction d'enfermement à l'égard de la société allemande et une réaction identitaire dont l'islamisation est la meilleure expression. La réaffirmation de la tradition religieuse est un phénomène naturel et connu chez les groupes d'immigrés rejetés. Pourtant issue de l'un des rares pays musulmans où existe une véritable tradition laïque, la minorité turque d'Allemagne est devenue un foyer de l'islam fondamentaliste. On observe en quelque sorte une dénaturation de la culture turque chez les immigrés. La condamnation récente à quatre ans et cinq mois de prison du dirigeant islamiste turc Metin Kaplan (Figaro du 16 nov. 2000) surnommé le "calife de Cologne" pour avoir incité ses partisans à tuer un opposant politique dans le cadre de son organisation terroriste illustre l'activisme islamiste qui s'est développé depuis le sol allemand. La religion est le "noyau dur" de l'identité. C'est le trait qui, persistera quel que soit le niveau d'assimilation.

A travers l'émergence d'organisations spécifiques Kurdes ou Alévis en Europe on assiste à une ethnicisation de ces populations d'immigrés. Les Kurdes exilés peuvent parler leur langue, pratiquer leurs fêtes. Les Alévis dont les pratiques religieuses diffèrent de celle des sunnites⁴⁷ et qui sont de facto repoussés par ces derniers en Turquie se recomposent à travers des organisations qui leur sont dédiées. Les enfants des immigrés kurdes sont incités à vivre

⁴⁷ Les Alévis ne se rendent pas à la mosquée, ne prient pas cinq fois par jour et ne jeûnent pas pendant le ramadan mais pendant le mois de muharrem. Ils boivent de l'alcool et organisent des fêtes secrètes.

leur « kurdcité » (apprentissage du kumancI). Ils construisent une identité culturelle sous la férule des acteurs associatifs voire se radicalisent. L'Allemagne et la France, en l'occurrence, constituent des espaces propres à l'affirmation et à la revendication identitaire, à la mobilisation voire à la radicalisation des identités, ce qui constitue un défi pour Ankara.

2.33 La constitution de réseaux de solidarité

Aussi bien en France qu'en Allemagne, de véritables réseaux de solidarité turcs se sont structurés. Un maillage associatif turc et kurde semble reproduire le paysage politique, religieux et culturel de la Turquie contemporaine⁴⁸. Il permet aux nouveaux arrivants de se sentir encadrés, de rapidement s'intégrer dans un dispositif communautaire et d'éviter leur paupérisation. Ils procurent une protection et des lieux d'expression.

Ces relais de solidarité cherchent à faire connaître et à revendiquer une identité culturelle. Ils sont utilisés pour se mobiliser et poursuivre un combat idéologique politique ou religieux en direction de la Turquie. Ils exploitent toutes les libertés offertes par les démocraties occidentales. En Allemagne, de nombreuses associations sont régies par une loi de 1964 selon laquelle "tout groupe, même formé d'étrangers, peut s'associer légalement à condition de ne pas nuire à l'ordre public ni aux intérêts économiques de la République Fédérale". En France, c'est grâce aux possibilités offertes par la loi de 1901 que de nombreuses associations se sont créées. Aujourd'hui les associations étrangères sont régies par le droit commun. Seule la pratique d'activités jugées illicites peut justifier leur dissolution. De plus, le développement du mouvement associatif s'est intensifié avec la suppression du régime d'autorisation préalable qui prévalait pour les associations étrangères avant 1981 (loi du 9 oct.1981). En 1987, plus de 3 000 associations turques de toute nature sévissaient en Allemagne⁴⁹. La prolifération des associations islamiques ou sociales tient aux multiples identités régionales, ethniques ou politiques affichées et à une forme de concurrence vis à vis des subventions publiques dont l'importance dépend du nombre d'adeptes. Par exemple à Berlin, depuis 1992, la türkische Gemeinde zu Berlin est opposée à l'Union des immigrés de Turquie de Berlin-Brandenburg (BETB)⁵⁰. En dépit de cette concurrence, l'élément de référence identitaire commun reste la Turquie et l'islam. Ces associations sont destinées à lutter contre les

⁴⁸ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 17

⁴⁹ E.Özcan E. : Türkische Immigrantorganisationen in der Bundesrepublik Deutschland, Berlin-West, Hitig Verlag, 1989, p.23

⁵⁰ Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996, p.151

inégalités, les discriminations et le racisme ambiant. Elles visent à promouvoir la légitimité des groupes qu'elles représentent, la reconnaissance de leur présence et de leur installation permanente, l'égalité des droits et l'identité culturelle. Ces associations pèsent souvent très lourd face aux pouvoirs publics et leur affiliation aux partis politiques leur donne une tribune supplémentaire. Elles se fédèrent parfois pour peser d'avantage à l'instar de l'Union des Associations turques en France (UATF) placée sous la férule de l'Etat turc. Elles contribuent ainsi au financement des partis politiques et leur apportent un soutien électoral à l'instar en Allemagne, du groupe populaire progressiste de Turquie (HDB) affilié au SDP⁵¹, et de l'Amicale libérale turco-allemande parrainée par la CDU. Elles bénéficient des subsides de l'Etat, des dons d'hommes d'affaires et d'intellectuels. Elles exploitent les dispositifs d'insertion des pays d'accueil. En France, parmi ces dispositifs il convient de citer l'Association de solidarité des travailleurs immigrés (ASTI) qui lutte contre la discrimination à l'emploi, l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORVI), les directions départementales de l'action sociale et sanitaire (DDAS), la caisse d'allocations familiales (CAF). De nombreuses associations ont accès au système de subventions mis en place par les pouvoirs publics et délivrés dans la mesure où ces associations participent à l'insertion. Le Fonds d'Action Sociale (FAS), le Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) délivrent en France de tels subsides. Un financement public (1,1 MF) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité appuie les projets porteurs dans la formation des parents immigrés et dans la création de lieux d'écoutes. Les Conseils consultatifs des Etrangers (CCE) tels que celui qui fonctionne à Strasbourg depuis 8 ans apportent un soutien et fournissent des conseils aux étrangers regroupés au sein d'associations locales. Le problème aujourd'hui réside dans la difficulté de distinguer les associations qui répondent effectivement aux objectifs d'intégration fixés par les pouvoirs publics, de celles qui visent uniquement à affirmer une identité culturelle et contribuent à encourager le communautarisme.

Les immigrés bénéficient dans leur quête d'identité de chaînes de télévision satellitaires utilisant les satellites Türksat 1B et 1C ou Eutelsat telles que atv-international (commerciale), Euro D, Kanal 7 (pro-Refah), TRT-Int (pro-Etat turc), et Med-TV (pro-kurde). Ils jouissent également d'une presse très abondante tels que Hürriyet à tendance libéral nationaliste tiré à 107 000 exemplaires en Allemagne avec la bénédiction de la Turquie, Türkiye à tendance religieuse et nationaliste qui tire à 40 000 exemplaires⁵² en Allemagne, Özgür Politika à

⁵¹ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 141

⁵² Sources : Zentrum für Türkeistudien : kurzfassung der studie zum Medienkonsum des türkischen bevölkerung in Deutschland, juin 1997, p.36

tendance gauche kurde nationaliste. Qu'il s'agisse de chaîne de télévision ou de presse écrite, toutes les tendances culturelles et politiques sont représentées au point que les ressortissants turcs peuvent s'affranchir des médias européens.

Ces nombreuses associations quoique concurrentes finissent par tisser un réseau de solidarité visant à donner l'image d'une collectivité unie par des intérêts communs et d'une grosse minorité ethnique. L'objectif est de former un groupe de pression pour la définition d'une politique d'immigration et l'adaptation des institutions allemandes et françaises à la réalité d'une société multiculturelle. Les groupements associatifs sont devenus transnationaux, ils assurent les recompositions identitaires des migrants et de leur descendance tout en s'adaptant au jeu institutionnel des pays d'accueil.⁵³

2.34 Un recours à la justice

Les ressortissants de Turquie en Europe font de plus en plus appel aux instances judiciaires nationales ou européennes pour faire valoir leur droit et renforcer leur emprise sur la société d'accueil. Ce recours aux instances judiciaires devient très fréquent depuis une dizaine d'années. Les démarches judiciaires devant une juridiction nationale ou européenne, en l'occurrence la Cour de justice des communautés européennes, s'appuient sur la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

Les requêtes déposées à l'encontre des sociétés d'accueil ou de l'Etat turc sont légion. Les associations auxquelles adhèrent les immigrés suscitent les démarches et apportent leur soutien, en fournissant les expertises. Certaines associations se sont spécialisées dans ces combats juridiques. Ainsi, le Kurdish Human Rights Project (KHPR) visant à apporter un soutien aux citoyens désireux de déposer une plainte contre la Turquie a été créé. Le KHPR travaille en liaison avec d'autres associations de défense des droits de l'homme telles que IHD (association des droits de l'homme), ou Mazlum-Der (association des droits de l'homme islamique)⁵⁴. Le KHPR produit une expertise et met en musique le dossier en vue de sa transmission à la Commission européenne des droits de l'homme en bonne et due forme. Les requêtes ont trait à des questions relatives au militantisme et au droit de séjour. Les migrants postulant au droit d'asile et ayant été débouté par l'OFPRA, les Kurdes du PKK étant poursuivis pour militantisme et condamnés par l'Allemagne ou la France constituent les

⁵³ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 390 Op. cit. ²⁰ p. 390

⁵⁴ Op. cit. ⁵³ p. 496

principaux requérants. En ce qui concerne les décisions prises au sein des sociétés allemande ou française, toutes les restrictions formulées par les pouvoirs publics ou des tiers concernant certaines pratiques religieuses font de plus en plus l'objet de plaintes déposées en justice. L'interdiction du port du foulard par les élèves à l'école où par les femmes en contact avec la clientèle dans les entreprises, le refus pour les filles de participer aux activités sportives et à l'enseignement en biologie, l'interdiction de procéder aux abatages rituels d'animaux, les difficultés pour organiser la prière ou pour s'absenter du travail lors de grandes fêtes sont autant d'opportunités pour saisir la justice. De plus, la médiatisation de ces affaires est de plus en plus recherchée. Ce recours de plus en plus fréquent qui s'est développé à partir des années 1990 corrobore cette maturité et cette indépendance de la communauté turque.

Confrontés à une culture allemande discriminatoire, ou à un amalgame réducteur avec tous les immigrés musulmans, en dépit de certaines prédispositions, les immigrés turcs n'ont pas été assimilés dans leur société d'accueil. Autonomes et entreprenants, ils ont tissé un réseau d'associations puissantes en défendant leur identité culturelle et leurs convictions politiques et religieuses. Ils exploitent les rouages législatifs et politiques des sociétés allemandes et françaises pour prospérer et atteindre leurs objectifs. Ainsi, la communauté des immigrés turcs est aujourd'hui en mesure de peser sur les sociétés turques, allemandes et françaises au point de constituer un enjeu national et international pour les pouvoirs publics de ces trois nations.

* *
*
*
*

Partie III : Une diaspora turque aux enjeux considérables

Selon Isabelle Rigoni, il serait prématuré de considérer que les Turcs en Europe forment une diaspora car leur immigration est encore trop récente et surtout l'Etat turc s'immisce trop dans les communautés d'immigrés en vue d'en assurer le contrôle. Pourtant, eu égard à un certain nombre de critères et comme le souligne Michel Bruneau⁵⁵, les Turcs en Europe occidentale formeraient une authentique diaspora. Ils sont en effet porteur d'une conscience identitaire, ils ont migré volontairement. Ils sont répartis sur plusieurs pays d'accueil. Ils montrent un certain degré de cohésion communautaire en dépit de divergences sur les projets migratoires et des clivages ethniques ou religieux. Ils maintiennent enfin des liens étroits avec la Turquie pays originaire (réseaux associatifs transnationaux). Cette diaspora marque profondément les sociétés allemande et française. Elle devient vitale au plan de la politique extérieure et de la stabilité intérieure pour la République de Turquie. Elle est de nature à jouer un rôle dans les questions européennes de politique de défense et de sécurité.

3.1 Des sociétés d'accueil marquées par l'immigration

Les sociétés allemande et française subissent de plein fouet les conséquences de l'échec de l'intégration des immigrés. La présence massive d'immigrés turcs participe à l'augmentation de la violence, de l'insécurité et de la xénophobie. Elle conduit à une révision des législations nationales afin de limiter les effets subversifs d'une marginalisation d'une fraction de plus en plus prégnante de la population.

3.1.1 Une violence et une insécurité croissante

L'ostracisme dont fait l'objet la communauté turque se traduit par un grand désœuvrement chez les jeunes issus de la deuxième génération d'immigrés. La frustration des jeunes vivant dans les quartiers défavorisés est immense face au rejet institutionnel et social qu'incarnent les difficultés à acquérir la nationalité allemande, l'échec scolaire ou la discrimination à l'embauche. Les perspectives d'avenir leur paraissent obscures. Pour

⁵⁵ Bruneau, Michel : « Espaces et territoires de diasporas » in Michel Bruneau (ed.), *Diasporas*, Montpellier, GIP RECLUS, 1995

beaucoup, vivre d'expédients semble le seul moyen de se procurer tous ces biens de consommation dont la profusion accroît leur sentiment d'être laissés pour compte. Ils sentent le rejet de la population allemande et la xénophobie ambiante. Face à la société jugée discriminatoire nombre de jeunes turcs et kurdes des banlieues en Allemagne et en France ont opté pour la violence comme forme d'expression collective ethnique. Celle-ci devient pour beaucoup un moyen de s'illustrer, une « forme d'expression territorialisée et ethnicisée »⁵⁶. C'est une réaction qui s'inscrit dans une démarche contestataire visant à s'en prendre à une société qui les fascine, mais dont ils sentent qu'elle ne les accueillera jamais. Ainsi, les jeunes se livrent à des déprédations à l'instar des voitures incendiées chaque année à Strasbourg. Les jeunes Turcs se révoltent dès que l'un d'entre eux fait l'objet d'une agression. Des événements tels que la tragédie de Solingen en Allemagne en 1993 où cinq femmes et fillettes turques périrent dans l'incendie criminel de leur maison, portent à son paroxysme le sentiment de haine et de vengeance qui anime bon nombre de jeunes immigrés. Les événements tendent à donner une certaine légitimité à leurs comportements marginaux et violents. Ainsi, les statistiques de la police démontrent que la délinquance se développe de plus en plus dans la population immigrée. Des groupes d'autodéfense de jeunes issus de l'immigration ne sont constitués dans les grandes villes. En 1980 à Berlin chaque district a sa ou ses bandes : les Bulldogs à Tiergarten, les Blacks panthers à Wedding. Ces bandes prétextent n'agir qu'en réaction à l'agressivité meurtrière d'extrémistes allemands tels que les Skinheads. Ils exploitent la peur des attaques racistes et l'indifférence de la police face aux exactions commises à l'encontre de leurs compatriotes pour justifier leur existence. Les jeunes se structurent donc pour défendre leur territoire. Ils ont ainsi le sentiment de s'affirmer et de se démarquer au sein de la société. La violence et l'insécurité qui prévaut aujourd'hui dans les métropoles allemandes et françaises où résident de nombreux immigrés est un phénomène dont les pouvoirs publics ont bien pris la mesure et qui va contribuer à infléchir les politiques d'intégration.

3.12 Une xénophobie latente

La xénophobie est une conséquence des peurs, des fantasmes et des préjugés qui animent les populations allemandes et françaises face à la montée de la délinquance parmi les jeunes étrangers. L'opinion publique tire un parallèle entre délinquance et présence étrangère

⁵⁶ Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand Colin , 1996, p. 84

et se persuade que l'éloignement des étrangers favorisera la sécurité intérieure du pays. Ces représentations ont été manipulées et reprises par les partis politiques. En 1997, un projet de loi destiné à expulser les étrangers reconnus coupables de certains délits est approuvé par le gouvernement Kohl. Les incidents à l'encontre des Turcs se multiplient dans les villes. La tragédie de Solingen en constitue la plus terrible illustration. Sont recensés en 1990, 270 « actes de violence raciste et xénophobe », 1483 en 1991, 2010 en 1992⁵⁷. Dans ce domaine, la Rhénanie du Nord s'illustre d'ailleurs tristement aux côtés des länder de l'est. 70 p.100 des auteurs d'attentats sont âgés de 16 à 23 ans. Les meurtres de femmes turques corroborent ce tabou évoqué précédemment concernant le mariage mixte d'un homme allemand avec une femme turque. Cette xénophobie existe aussi dans certaines organisations religieuses turques.⁵⁸

En Allemagne, dans les années 1990-1992, l'opinion est confrontée à l'afflux des Aussiedler, ces citoyens d'origine allemande résidant en Russie et dans les anciens pays du Pacte de Varsovie, et à la recrudescence de réfugiés fuyant les Balkans et demandant l'asile. Le sentiment de rejet des étrangers est à son paroxysme et la communauté turque cristallise ce ressentiment compte tenu de son importance. Les actes de violence et de xénophobie se multiplient depuis 1990. Ceux-ci sont très médiatisés et ternissent considérablement l'image de l'Allemagne à l'étranger. En France, le rejet des étrangers correspond à une simultanéité de l'accroissement exponentiel des étrangers de confession musulmane toutes origines et tendances confondues avec la déprime du marché du travail.

Mais c'est l'extrême droite qui tire parti de l'état de l'opinion. Le soutien apporté aux partis d'extrême droite dans les différentes élections corrobore et officialise la xénophobie rampante. En France le parti de Jean-Marie Le Pen, le Front National, s'est développé à partir de 1980 en exploitant le climat d'insécurité et en mettant en exergue une menace sur l'identité française. Les résultats du Front National aux élections présidentielles, législatives ou municipales depuis vingt ans démontrent l'acuité du rejet par les Français des immigrés. Ceux-ci sont fustigés et volontiers présentés comme les boucs émissaires des difficultés intérieures du pays. Les Turcs cristallisent l'hostilité de la population de souche française dans les régions où ils sont fortement représentés telle que l'Alsace. Ils font en partie les frais du mécontentement général et de l'insécurité qui règne dans les grandes villes où ils sont fortement implantés. Ainsi, l'Alsace dont la communauté turque est très importante s'illustre par les bons résultats du FN aux différentes élections. A Mulhouse 30 p.100 des électeurs ont

⁵⁷ Todd, Emmanuel : Le destin des immigrés, Seuil, 1994, p.100

voté pour le FN aux dernières législatives. Nombreux sont les villages alsaciens qui votent de façon majoritaire pour le Front National parce que les administrés sont ulcérés de perdre une partie de leur patrimoine. Les familles turques s'y regroupent en effet pour acheter des propriétés traditionnelles dans les centres même des bourgades. Ainsi, à Sainte-Marie-aux-Mines, ville de 5982 habitants, 38 p.100 de la population a voté pour le FN aux dernières cantonales⁵⁹.

En Allemagne, les troubles sociaux occasionnés par la marginalisation et le développement de la communauté turque ainsi que l'opprobre jeté sur l'Allemagne par ces troubles sont à l'origine de l'évolution des critères d'accès à la nationalité allemande.

3.13 Un code de la nationalité et des conditions de naturalisation modifiés

L'évolution démographique des immigrés, la ghettoïsation des populations, les problèmes de sécurité et la montée de la violence d'extrême droite vont inciter les autorités allemandes à faire évoluer leur droit à la nationalité.

En Allemagne dès 1991, les sources de tensions créées par la présence massive de Turcs sont susceptibles de compromettre la sécurité intérieure du pays. De même, que l'idée d'une certaine vie sociale multiculturelle prônée en particuliers par les partis de gauche, ont poussé les autorités allemandes à légiférer pour maîtriser les flux migratoires et contreenir à la spirale de la marginalisation des Turcs. L'an dernier, pour sauvegarder et assurer la paix sociale et intérieure du pays, après près de dix années de tergiversations, les Allemands ont finalement consenti une remise en cause de leur code de la nationalité dont le principe du droit du sang se révélait inadapté à la migration des populations et générateur de tensions sociales.

En 1991, une nouvelle loi sur le séjour des étrangers définit une procédure de naturalisation facilitée (*erleichterte Einbürgerung*). Selon les termes de cette loi qui ne remet pas en cause le droit du sang, les postulants à la naturalisation doivent avoir résidé quinze ans en Allemagne, ils doivent disposer d'un revenu régulier et avoir un casier judiciaire vierge. Les jeunes de 16 à 23 ans peuvent se faire naturaliser sur demande s'ils résident en Allemagne depuis huit ans, s'ils ont fréquenté un établissement scolaire depuis six ans, et s'ils ont un casier judiciaire vierge. La double nationalité leur est cependant refusée ce qui pose des

⁵⁸ Rigoni, Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p. 390

⁵⁹ Haan, Jean-Alain : Donner une autre image de la communauté turque, Dernières Nouvelles D'Alsace, 7 octobre 1999

difficultés d'ordre psychologique et politique. En effet, la Turquie exige que les jeunes Turcs d'Allemagne fasse leur service militaire en Turquie, et qu'ils s'acquittent d'une grosse somme d'argent en cas de perte de la nationalité turque.

La mise en place de la coalition SPD-Vert à l'issue des élections législatives de 1998, s'est traduite par une réforme globale du droit de la nationalité adoptée à une large majorité par le Bundestag et le Bundesrat en mai 1999. Cette réforme vise à intégrer les citoyens étrangers. Elle se solde par la mise en place d'un nouveau code de la nationalité qui combine le droit du sol et le droit du sang et par une modification essentielle du droit à la naturalisation en vertu d'une Loi sur les étrangers (Ausländergesetz). Concernant l'évolution du code de la nationalité, à partir du 1^o janvier 2000, les enfants nés sur le sol allemand de parents étrangers auront la nationalité allemande si leur père ou leur mère a sa résidence légale en Allemagne depuis huit ans, s'il dispose d'un droit de résidence ou s'il possède depuis trois ans un permis de séjour illimité. La double nationalité ne leur est cependant toujours pas accordée. Entre dix-huit ans et vingt trois ans ils devront choisir entre la nationalité allemande ou la nationalité étrangère de leurs parents. En ce qui concerne l'évolution du droit de naturalisation, la nouvelle loi facilite la naturalisation des étrangers vivant depuis longtemps et de manière stable en Allemagne. En effet, les étrangers résidant depuis huit ans et non plus depuis quinze ans pourront faire valoir leurs droits s'ils sont titulaires d'un permis de séjour ou d'un droit de résidence, s'ils n'ont pas recours à l'aide sociale ou à l'assistance sociale pour vivre, s'ils acceptent de perdre leur autre nationalité, s'ils connaissent suffisamment la langue allemande, et n'ont pas été condamnés pour délits. Des dérogations seront examinées notamment pour les personnes âgées, des réfugiés persécutés ou en cas de difficultés particulières. Cette réforme concerne la moitié des 7,3 millions d'étrangers vivant en Allemagne et installés depuis plus de dix ans à la fin de 1998, et les 1,63 millions d'étrangers nés en Allemagne⁶⁰. Ce nouveau droit à la nationalité contribuera à améliorer les conditions d'intégration des citoyens étrangers.

3.14 Des droits politiques pour les étrangers en gestation

La présence de communautés étrangères très importantes pose le problème des droits civiques des étrangers. Un débat sur le droit de vote des étrangers à l'échelon local perdure depuis une dizaine d'année. La question qui se pose est celle d'un découplage entre citoyenneté locale et nationalité. Le droit de vote local et l'accès à la nationalité ne doivent pas

être corrélés, c'est à dire qu'aucune notion de complémentarité ou de compensation ne doit exister entre ces deux actions. Les associations turques se font l'écho de ce principe.

Le traité de Maastricht crée un précédent en reconnaissant constitutionnellement l'existence d'une citoyenneté locale distincte de la nationalité pour les Européens. Les réponses des pays européens à la participation des étrangers à la vie locale sont diverses. L'Allemagne est fermement opposée à la reconnaissance des droits politiques aux résidents étrangers non européens. La Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe a consacré ce refus en 1990. Pourtant certains länder ont dérogé à la règle à leur initiative et on peut imaginer que sous l'impulsion des Verts et du SDP un revirement est encore possible.

En France la même fin de non recevoir repose sur les réticences de l'opinion publique, sur le risque d'ingérence de la part de pays étrangers tels que l'Algérie et sur des considérations constitutionnelles (article 3 de la constitution). Pour les municipales de 2001, le droit de vote et l'éligibilité comme conseillers municipaux a été accordé aux citoyens de l'Union européenne vivant en France. L'absence d'un droit identique pour les étrangers extra communautaires et résidant en France est dénoncée comme une nouvelle forme de discrimination par les associations d'immigrés. Celles-ci arguent du fait que 80 p.100 des étrangers vivent en France depuis plus de 10 ans et paient des impôts locaux. A Strasbourg ou à Colmar où les Turcs prédominent, les collectifs d'associations se montrent très revendicatifs sur cette question. Les 5 et 6 novembre 1999 s'est tenu un colloque international sur le droit de vote des étrangers et des immigrés organisé par le Conseil consultatif des étrangers (CCE) de Strasbourg. En France sur cette question des droits civiques, des expériences de CCE ont vu le jour dans certaines municipalités (Amiens 1987-1989, Atthis-Mons, Dammeris-les-Lys, Les Ulis en région parisienne, Strasbourg). Le principe d'associer les immigrés aux conseils municipaux a été rejeté par le tribunal administratif et le Conseil d'Etat mais on sent bien que la pression est de plus en plus forte par le biais des puissantes associations relayées par la Ligue des droits de l'homme (LDH). En Allemagne les conseils consultatifs des étrangers (Ausländerbeiräte) sont très répandus (Cologne, Munich, Duisburg...) et intégrés à la politique locale⁶⁰. Ils ont un rôle d'information, de représentation et de consultation. Ils se situent parfois au niveau des quartiers comme à Berlin et à Brème. Les Turcs sont très actifs dans les démarches revendicatrices pour l'obtention de droits politiques. Ils participent activement à la vie politique et sociale en se syndicalisant, en s'affiliant aux partis politiques

⁶⁰ www.amb.allemagne.fr : CIDAL- Actualités de l'Allemagne -Grands thèmes- Politique intérieure- Le nouveau code de la nationalité combine droit du sang et droit du sol, novembre 2000

⁶¹ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p.446

et en présentant des listes aux élections des CCE. Ils sont ainsi à même de faire pression sur les autorités pour faire valoir leurs exigences et obtenir des droits civiques. En 1990 le SPD comptait 24 000 membres originaires de Turquie sur ses 871 000 adhérents⁶². 42,2 p.100 des immigrés turcs sont syndiqués en Allemagne⁶³. Leur participation dans les Betriebsräte allemands (conseils d'entreprise) est systématique. La pénétration syndicale est très substantielle dans certaines branches (construction, énergie, métallurgie, cuir, alimentation, jardins, médias). IG-Metall leur offre un conseil et des élections propres. Des listes islamiques apparaissent même dans les conseils d'entreprise en Allemagne depuis 1990 sous l'impulsion des organisations musulmanes.

3.15 Un partenaire commercial non négligeable

Un autre élément qui montre cet impact de l'immigration turque sur les sociétés allemande et française est d'ordre économique. La présence de nombreux ressortissants d'origine turque contribue à favoriser le développement économique et les relations commerciales entre la Turquie, l'Allemagne et la France.

L'accord d'Union douanière signé entre l'Union européenne et la Turquie permet à l'Allemagne et à la France de s'implanter sur le marché de 60 millions d'âmes que représente la Turquie. Les possibilités d'ouverture sur le monde turcophone des Républiques du Caucase accroissent encore l'intérêt économique de la Turquie et la nécessité de ne pas s'aliéner celle-ci dans les affaires concernant l'intégration des immigrés turcs. L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la Turquie devant les Etats-Unis. Elle a investi en Turquie depuis des années. L'industrie de l'armement allemande a par exemple les faveurs du gouvernement turc. La livraison de matériels majeurs tels que des chars Léopard en atteste. La France est également un partenaire majeur. Elle est devenue le troisième client et le quatrième fournisseur de la Turquie. Elle est depuis 1990 le premier investisseur de la « Sublime Porte ». Les échanges commerciaux permettent à la France de dégager un solde commercial de près de 3 milliards de francs⁶⁴. Dans la concurrence avec les Etats-Unis ou l'Italie par exemple, le poids de la communauté turque joue un rôle psychologique non négligeable dans l'obtention de marchés. 160 firmes françaises étaient installées en Turquie en 1994⁶⁵. Des

⁶² Op. cit. ⁶¹ p.450

⁶³ Karakasoglu, Yasemin : *Ausländer in der Bundesrepublik Deutschland*, Ein Handbuch, Opladen, 1994, p.434

⁶⁴ De Villepin Xavier, Guy Penne et Christian de la Malène : *Rapport du sénat n° 292, les tentations de la Turquie*, 1996 , p. 28

⁶⁵ *ibid.* ⁶⁴

projets importants existent dans le domaine des transports, en matière énergétique, dans les télécommunications et dans le secteur de l'environnement.

La France et l'Allemagne poursuivent une coopération financière importante avec la Turquie.

3.2 Des intérêts turcs vitaux

La forte émigration de main-d'œuvre à destination de l'Europe occidentale et principalement de l'Allemagne, permet aujourd'hui à la Turquie de disposer d'une diaspora de près de 3 millions de personnes. Même si cette diaspora tend à prendre de plus en plus d'autonomie par rapport à la mère patrie, elle sert les intérêts géopolitiques, économiques et sociaux du pays de l'Anatolie.

3.2.1 Un instrument pour l'ancrage à l'Union européenne

En Allemagne et en France, la communauté turque a aujourd'hui un poids électoral significatif voire très important à l'échelon local, et un rôle non négligeable dans les problèmes de sécurité intérieure. Ainsi, un lobby turc émerge⁶⁶, en partie sous contrôle de la République de Turquie. Ce lobby constitue pour l'Etat turc un instrument permettant d'influencer les gouvernements allemands et français dans leurs décisions de politique étrangère et de politique d'immigration. Il permet de faire pression sur la vie publique à propos des conditions d'intégration des ressortissants turcs, mais aussi et surtout il sert à appuyer la candidature de la Turquie à l'entrée dans l'Union européenne.

En Allemagne, les Turcs de la deuxième génération sont assimilés du point de vue linguistique. Au début 2000, plus de 700 000 Turcs possèdent un passeport allemand, sans avoir renoncé toutefois à leur nationalité⁶⁷. La Turquie avec cette communauté turque en partie allemande a réussi à s'implanter en Europe. L'Allemagne est en quelque sorte devenue une tête de pont de la Turquie en Europe. La diaspora turque est aujourd'hui impliquée dans la vie politique allemande à travers ses associations et ses filiations aux partis politiques. Les migrants turcs sont en effet nombreux à s'inscrire dans les partis politiques occidentaux. L'exemple du SPD, le parti social-démocrate allemand est édifiant. Le gouvernement socialiste et Vert de Berlin sollicite les voix des Turcs naturalisés pour s'assurer une majorité électorale dans le long terme. Les Turcs naturalisés votent en effet à gauche à 80 p.100

⁶⁶ Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996, p.154

⁶⁷ Picaper, Jean-Paul : Géopolitique, revue de l'institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000, p.44

comme le prouvent les sondages⁶⁸. Ils constituent donc un enjeu électoral. Le gouvernement socialiste les défend et l'opposition allemande qui s'articule autour de la CDU (Christlich-demokratische Union) dont l'adjectif « chrétien » du sigle ne fait pas des émules tend à tenir un discours de plus en plus modéré pour ne pas s'aliéner définitivement les bataillons d'électeurs d'origine turque. Les communautés turques deviennent également une sorte de lobby susceptible de faire pression sur les gouvernements dans leurs positions à l'égard de la politique étrangère au Proche et au Moyen-Orient, ainsi que dans les Balkans. Elles sont un enjeu dans les relations diplomatiques de l'Allemagne et de la France (dans une moindre mesure) avec la Turquie. L'Allemagne est tenue de ménager ses Turcs pour ne pas se brouiller avec une Turquie dépositaire de nombreux intérêts européens et allemands. Ainsi, contre toute attente, l'Allemagne de Gerhard Schröder a défendu le statut de candidat à l'Union européenne de la Turquie au Conseil européen d'Helsinki, se démarquant ainsi de la position de rejet adoptée jusqu'à maintenant par la RFA de Helmut Kohl et de la CDU. 750 millions d'euros ont été promis par l'UE à la Turquie pour promouvoir son adhésion en plus des 1,5 millions d'euros attribués par la BERD⁶⁹ depuis que l'Allemagne a adopté une position pragmatique vis à vis de la question. En France, le lobby turc est moins prégnant compte tenu du poids relatif de l'immigration turque par rapport à l'immigration nord-africaine. Le groupe de pression turc est cependant très actif dans les régions de l'Est. Cependant, l'action de l'Etat turc est là aussi présente à l'instar du contrôle de l'Union des Associations turques de France (UATF) qui vise à promouvoir les valeurs de la République. L'intégration des migrants turcs est en partie instrumentalisée⁷⁰ par l'Etat turc à travers les associations de la mouvance officielle⁷¹. Il s'agit pour les autorités turques de promouvoir le kémalisme et de prouver que ses ressortissants sont « intégrables ». Ces actions doivent servir les ambitions européennes de la Turquie.

3.22 Un levier pour le développement économique et culturel

La Turquie tire un grand profit de ses relations bilatérales avec l'Allemagne, la France, et l'Union européenne. Ces relations sont renforcées et pérennisées par la présence turque sur les territoires européens.

⁶⁸ Picaper, Jean-Paul : Géopolitique, revue de l'institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000, p.45

⁶⁹ Ibid. ⁶⁸

⁷⁰ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p.347

⁷¹ Op. cit. ⁷⁰

L'économie turque est largement bénéficiaire des relations économiques et commerciales avec l'Allemagne et la France induites et entretenues par l'immigration. Les devises envoyées par la diaspora turque sont considérables. Des filiales des banques turques (Ak Bank, PamukBank...) ouvrent en Allemagne et en France en vue de drainer l'épargne des immigrés destinée à des investissements en Turquie. En effet, au-delà de l'envoi de devises aux familles, les investissements commerciaux et industriels des émigrés ou des Turcs de retour sont importants⁷². L'entreprenariat turc se développe dans les pays d'accueil et l'on assiste à la naissance d'une classe d'affaire susceptible d'investir en Turquie. Le développement économique de la Turquie repose également en grande partie sur l'augmentation des investissements étrangers, dont plus de la moitié provient des pays de la Communauté européenne. L'Allemagne et la France sont avec les Etats-Unis les plus grands contributeurs à ce développement économique. Le poids de ces deux pays dans les instances communautaires n'est pas sans rapport avec la coopération financière européenne substantielle dont bénéficie Ankara. Ainsi, 375 millions d'écus réparties sur cinq ans ont été débloqués en 1996 par l'Union européenne⁷³, en dépit de l'hostilité grecque, pour permettre à la Turquie de remédier à ses déséquilibres économiques. De même, des prêts ont été consentis par la Banque européenne sur l'Investissement (BEI). L'Union douanière avec l'UE procède de cette même volonté de favoriser l'investissement direct en Turquie. Les hommes d'affaires turcs de la diaspora donnent à ce titre une impulsion supplémentaire pour investir dans l'Anatolie. Au plan culturel une coopération importante et déjà ancienne s'est mise en place sous la férule de la diaspora turque. L'élite universitaire turque peut être formée en Europe. La France achève la création d'un établissement d'enseignement francophone intégré autour du lycée de Galatasaray. Enfin, les relations sociales bénéficient en Turquie de la modernité occidentale introduite par les médias dont la télévision comme cela a déjà été souligné. Ankara a donc bien un grand intérêt économique à promouvoir l'émigration de ces citoyens vers l'Europe et à s'immiscer dans la vie communautaire des Turcs d'Allemagne et de France.

3.23 La lutte contre les oppositions politiques et religieuses en Europe.

L'immigration turque à travers ses réseaux associatifs procure une tribune aux tenants d'un discours nationaliste ou islamique turc ou kurde. Ainsi, les actions menées par les

⁷² De Tapia, Stéphane : L'impact régional en Turquie des investissements industriels des travailleurs émigrés, Paris, L'Harmattan, Varia Turcica, XXI, 1996, p.392

⁷³ De Villepin, Xavier, Guy Penne et Christian de la Malène, Rapport du sénat n° 292, les tentations de la Turquie, 1996, p. 26

mouvements d'oppositions réprimés en Turquie sont prolongés. L'espace européen, grâce à ses moyens de diffusion puissants, à la liberté d'expression qu'il offre et compte tenu de la masse d'immigrés qui y vit aujourd'hui, est un espace plus approprié que le cadre national turc pour développer les courants d'opposition interdits et pourchassés par Ankara. Pour l'état turc, il est clair que la mouvance associative de ses ressortissants en Europe est de nature à menacer ses intérêts vitaux en servant de creuset et de base arrière à ses détracteurs. Celui-ci cherche donc à contrôler les milieux d'immigrés sans détours et avec la bénédiction forcée des pays d'accueil.

En effet, depuis les pays européens se développent et se recomposent les oppositions kurdes et islamiques. Les réseaux associatifs des migrants se révèlent obéir plus à des logiques politiques et religieuses qu'à des logiques de solidarité même si l'on ne doit pas éluder cette dimension. L'immigration permet en effet de réaliser la libre affirmation d'identités ethno-culturelles ou religieuses prohibées en Turquie, d'où une récupération par les oppositions des leviers associatifs sous couvert d'activités « intégrationnistes ». Or les opposants kurdes et les islamiques sont à même d'ébranler les fondements de la République de Turquie.

Concernant l'opposition kurde, depuis les années 1980, la diaspora qui s'est implantée sur le territoire européen avec un épicode en Allemagne a tissé un véritable réseau de solidarité. Ce réseau est tourné à la fois sur la reconnaissance identitaire et sur une action politique visant à promouvoir l'idée d'un Kurdistan autonome. Les Kurdes expatriés ont ainsi prolongé le conflit turco-kurde en Europe. Le problème kurde n'aurait pas acquis sa dimension internationale et multilatérale entre la Turquie et l'Europe sans l'action collective des antennes des organisations politiques kurdes implantées en Europe. Le sentiment identitaire kurde s'est affirmé en Europe après avoir pris naissance en Turquie par le biais des organisations patriotiques et nationalistes telles que le PKK. Les Kurdes réfugiés en Europe poursuivent la lutte politique et culturelle grâce à nombre de relais qui échappent à la censure turque. Ils ont ainsi installé un Parlement kurde en exil à Bruxelles, des Instituts kurdes à Paris, Bruxelles, Berlin... Ils exploitent la chaîne de télévision Med-TV qui diffuse des programmes dans trois langues kurdes (kurmanji, sorani, zazaki), et dont les émissions sont très ostensiblement orientées vers la reconstruction de l'identité kurde. Ils publient de nombreux journaux et magazines tels que Özgür Politika. Ils ont créé des associations qui sont affiliées aux partis d'opposition kurde en Turquie. Deux fédérations émergent : Komkar (Fédération des associations des travailleurs du Kurdistan) créée en 1979 et Feyka (Fédération des associations culturelles des travailleurs de Kurdistan). Ces deux organisations sont très actives. Elles sont les vitrines politiques respectives du TKSP (Parti Socialiste du Kurdistan

de Turquie) et du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan). Elles développent de plus des activités culturelles visant à pérenniser la mémoire collective kurde (apprentissage de la langue, presse écrite diffusée à partir de Cologne, organisation de la fête traditionnelle le Newroz, jour de l'An kurde). Depuis le sol allemand, les Kurdes se sentant à l'abri de la répression revendiquent régulièrement leurs objectifs politiques et culturels par des manifestations, des occupations de locaux, des grèves de la faim dûment orchestrées. Ils exploitent au maximum les possibilités d'expression offertes par les médias et la Cour européenne des droits de l'Homme. Le PKK et le TKSP quoique rivaux prônent la libération du Kurdistan. Komkar qui est aussi une organisation participant à l'intégration⁷⁴ et Feyka apportent aux kurdes un soutien financier, une tribune internationale, et une assise identitaire. En conséquence, la Turquie est amenée à exercer des pressions auprès des gouvernements européens pour limiter l'extension et l'emprise des organisations pro-kurdes dont les objectifs sont de nature à remettre en cause l'intégrité du territoire turc. Vigilante sur l'activisme kurde en Europe, la Turquie a ainsi poussé l'Allemagne et la France à interdire le PKK. Des journaux tel que le magazine Mizgîn publié à Bonn par la croix rouge et l'Institut kurde ont été contraints de fermer.

Côté opposition islamique, les Turcs immigrés qui appartenaient à l'opposition politique dans leur pays se sont également organisés pour poursuivre leur action politique depuis l'Europe. Ces militants islamiques ont tiré parti de la constitution allemande qui garantissait la liberté de religion pour créer des associations religieuses dont la nature les rendrait interdites en Turquie. Parmi les organisations musulmanes à caractère politique, certaines se démarquent par leur importance. Le Milli Görüs fondé à Cologne en 1976 est une filiale du parti turc "salut national " de Necmettin Erbakan qui revendique la restauration d'un Etat islamique en Turquie. L'Union des Centres culturels islamiques, la VIKZ selon l'abréviation allemande et plus connue sous le nom de Sûleymanci est un adversaire notoire de la laïcité et est à l'origine d'un important réseau d'écoles coraniques en Europe. Depuis son siège à Cologne, elle prône un renouveau islamique et le nationalisme turc. La Fédération des associations et communautés islamiques ICCB affiche quant à elle des positions extrémistes⁷⁵. En France, outre les principales fédérations musulmanes, les Turcs disposent d'organisations fondamentalistes qui leur sont dédiées telles que, l'Union islamique de France ou l'Union des associations et communautés islamiques dit « Mouvement Kaplan »⁷⁶. la

⁷⁴ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p.347

⁷⁵ Confluences Méditerranée, revue trimestrielle , n° 32 Hiver 1999-2000, Editions L'Harmattan, Paris, p.91

⁷⁶ Rapport du Haut conseil à l'intégration, L'islam dans la république, novembre 2000, p.23

Tendance nationale-Union islamique fondée en 1981 recrute principalement auprès des populations turques. Elle est liée au milli Görüs qui, avec 2 230 représentations, 550 lieux de culte, 55 écoles, 1100 salariés et 250 000 membres⁷⁷ dans toute l'Europe est la plus importante association islamique turque non-étatique. A côté de ces organisations, un grand nombre de petites associations à caractère culturel social et religieux ont été fondées par les immigrés musulmans turcs. On assiste donc à une ré-islamisation des Turcs. Leur militantisme dans les banlieues trouve un écho favorable compte tenu de la marginalisation des immigrés turcs. A partir de l'Europe, grâce aux immigrés, les associations religieuses contribuent à l'islamisation de la société turque en finançant les partis politiques islamiques de Turquie et en leur offrant une tribune. A Ankara les pouvoirs publics cherchent donc à reprendre le contrôle de l'enseignement religieux de leurs expatriés. Sous la férule de la Direction des Affaires religieuses en Turquie, la Diyanet qui est chargée de gérer l'islam pour garantir la laïcité s'exterritorialise. En Allemagne la Diyanet Isléri Türk Islam Birliği (DITIB ou Union turque islamique du bureau des Affaires religieuses) a ouvert son siège en 1985 à Cologne et est placée sous tutelle de l'ambassade de la république turque. Cette association est destinée à contrecarrer les associations islamiques en s'appropriant l'éducation religieuse des immigrés pour la rendre compatible avec les principes qui président au fonctionnement de la République de Turquie. En quelque sorte, elle vise à couper l'herbe sous les pieds des partis islamiques. Ankara cherche à imposer sa vision nationale de l'Islam. La DITIB défend la conception kémaliste des rapports entre l'Etat et la religion, elle s'efforce de maintenir les liens entre les immigrés et la mère patrie et de renforcer leur conscience nationale⁷⁸. Les imams que gère l'Etat turc via la DITIB sont des agents consulaires. Mais l'action de l'Etat reste encore limitée. Par exemple à Berlin, seuls 13 lieux de culte sur 60 sont contrôlés par le DITIB⁷⁹. Enfin, comme l'indique Isabelle Rigoni, les organisations de gauche en Turquie utilisent le levier de l'immigration pour poursuivre leur essor, à l'image de la Fédération européenne des Turcs socialistes, l'ATTF, créée à la suite du coup d'état de 1971 et de la répression qui a suivi. Les organisations pro-soviétiques, Maoïstes, Guévaristes sont légion en Allemagne notamment.

L'Etat turc a donc bien un grand intérêt à maîtriser le développement des activités de ses ressortissants en Allemagne et en France. En multipliant les consulats turcs, en envoyant des instituteurs et des imams fonctionnaires, en créant sa propre mouvance d'associations et

⁷⁷ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p.370

⁷⁸ Kastoryano, Riva : La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996, p.89

⁷⁹Op. cit. ⁷⁷, p.386.

de relais officiels, en internationalisant son réseau télévisuel à destination des Turcs de l'extérieur (TRT-INT), en promouvant la presse favorable (Hürriyet), l'Etat turc cherche à reprendre le contrôle des immigrés. La communauté turque constitue un outil de pression sur les instances nationales des pays d'accueil. Aussi, soucieux de ne pas créer de tensions diplomatiques, les autorités allemandes et françaises se livrent à des perquisitions dans les studios de MED-TV (opération Spoutnik de la gendarmerie en 1996) ou interdisent le PKK (opération de police « Rouge-rose» en 1993 conduisant à l'arrestation de centaines de Kurdes à Paris⁸⁰). Il y a ainsi un entrisme turc de plus en plus visible dans les affaires intérieures des pays d'accueil et par voie de conséquence une internationalisation de la situation intérieure turque.

3.3 Des conséquences d'ordre stratégique pour l'Europe

La diaspora turque n'a pas que des retentissements sur la vie économique et sociale de l'Allemagne et de la France. La portée internationale de l'immigration turque doit être soulignée compte tenu de l'importance stratégique de la Turquie. L'immigration turque a une influence sur des intérêts transnationaux et doit s'inscrire dans le jeu global des relations internationales. Etat-nation centré sur l'Anatolie, la Turquie est le pays le plus peuplé du Bassin méditerranéen et se trouve à l'intersection de trois ensembles géopolitiques qui l'attirent et sur lesquels elle peut exercer une influence : l'Europe, l'Asie centrale avec les républiques turquophones du Caucase, le Moyen-Orient. Sa diaspora en Europe soulève des questions fondamentales telles que celles ayant trait au dispositif de Schengen, aux modalités de développement de l'islam en Europe ou à la lutte contre la criminalité.

3.31 Un pays majeur sur l'échiquier international à ménager

La Turquie est un pays dont la situation géographique, diplomatique, politique et culturelle en font un Etat très courtisé avec lequel il convient de ne pas se brouiller. L'immigration constitue aujourd'hui par son ampleur un moyen de pression diplomatique pour le gouvernement turc. Il semble aujourd'hui que les réponses des autorités allemandes et

⁸⁰ Rigoni, Isabelle : Mobilisations, actions et recomposition. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000, p.482

françaises aux questions concernant la communauté turque présente dans les deux pays sont inspirées par le désir de ménager un pays d'importance stratégique.

Les motivations concernant le ménagement de la Turquie sont multiples.

-Au plan géographique, la Turquie est le pays riverain des détroits du Bosphore et des Dardanelles. Ces détroits sont un point de passage obligé pour les pays enclavés et bordant la mer Noire dont la Russie. Un trafic maritime international très dense à base de pétroliers passe par ces sites.

-La Turquie est membre de l'OTAN et participe à ce titre à la sécurité du flanc sud du dispositif de défense collective otanien.

-Elle est un allié qui ne peut être négligé dans le dispositif de l'Otan au plan géographique comme l'a illustré la guerre du Golfe.

-Si la fin de la guerre froide semble l'avoir privé d'un rôle déterminant face à l'expansion soviétique, elle constitue maintenant un rempart face à la poussée islamiste venant d'Iran ou d'Afghanistan.

-En outre, la question de l'évacuation du pétrole de la Mer Caspienne redonne à la Turquie un rôle stratégique de premier ordre.

-Ce rôle est d'autant plus réel que l'influence de la Turquie sur les pays turcophones du Caucase et ses velléités panturquistes en font un interlocuteur incontournable dans les difficultés liées aux rapports entre la Russie et ses anciennes Républiques musulmanes. On compte 30 millions de turcophones dans les pays de l'ex-Asie centrale soviétique. Avec les Azéris d'Iran ou d'Azerbaïdjan, le monde turc compte 100 millions d'âmes.

-De plus, s'inscrivant dans le cadre du processus de paix au Proche Orient, les accords de défense passés entre la Turquie et Israël montrent bien le rôle de celle-ci dans l'équilibre précaire de la région où les pays arabes auquel elle est idéologiquement et historiquement opposée prédominent.

-La place de la Turquie dans la crise des Balkans ne peut également pas être négligée. Les Turcs sont impliqués à travers leur soutien aux bosniaques dont la religion est le fruit d'une longue présence ottomane.

-La Turquie a également l'ambition d'aménager un espace de coopération et de stabilité dans la zone de la mer Noire en se posant en démiurge de la "zone de coopération économique de la mer Noire" (ZCEMN) créée en 1992.

-Le statut international de la Turquie se dessine donc à la lumière de son influence et de son avancée dans les Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale. L'héritier de l'Empire ottoman manifeste clairement son aspiration à jouer un rôle de pays de référence naturel pour les pays

d'Asie centrale et pour l'ensemble des communautés turcophones voire musulmanes de la région.

-Le pouvoir à Ankara pose également le problème des droits de l'Homme dans le traitement de la question kurde.

-L'Union européenne est liée à Ankara par une Union douanière et la candidature des Turcs à une intégration dans l'Union place celle-ci dans une position délicate et ambiguë. Elle met en exergue les incohérences de son élargissement.

-Les contentieux permanents avec la Grèce, pays de l'OTAN et de l'Union européenne, sont source de la plus vive inquiétude. La question de Chypre constitue le point de friction le plus connu. A ce problème s'ajoutent les controverses au sujet de la délimitation des frontières, des eaux territoriales en mer d'Egée ou des espaces aériens respectifs qui pourrissent les relations entre les deux états. L'affrontement diplomatique permanent entre la Turquie et la Grèce fragilise l'OTAN et l'UE en les plaçant dans l'embarras et une forme de dépendance.

-L'activisme fondamentaliste et le terroriste turc en Europe lient les chancelleries à Ankara pour tout ce qui se rapporte à la lutte anti-terroriste et à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

-Enfin, la Turquie est le seul pays musulman dont la laïcité est institutionnelle et qui se présente en porte drapeau d'un islam modéré et compatible avec la modernité. La volonté et la tentation de ne pas entraver le développement de cette vision de l'islam sont prégnante.

-A tout cela s'ajoute bien évidemment les considérations économiques évoquées précédemment.

Pour toutes ces raisons la Turquie doit être ménagée. Par voie de conséquence, les liens que forge la présence d'une forte communauté turque doivent être préservés. La prise en compte des immigrés turcs présents en Allemagne et en France ne peut être dissociée de ces considérations géopolitiques. La politique d'intégration a de ce fait une portée géopolitique.

3.32 Des accords de Schengen à créditer ou un limes à établir

La Turquie dans le dispositif des flux migratoires internationaux joue en quelque sorte un rôle d'Etat tampon. La maîtrise de l'immigration turque et de ses filières clandestines devient fondamentale pour créditer les accords de Schengen et contribuer à l'endigement des hordes potentielles de migrants venant des pays du Sud et susceptibles de déferler en Europe.

Les accords de Schengen sont entrés en application en juin 1990. Ils instaurent la libre circulation à l'intérieur de l'espace constitué par les pays signataires y compris pour les ressortissants étrangers séjournant régulièrement dans l'espace Schengen ainsi délimité. Les

accords posent le problème du renforcement de la surveillance et des contrôles aux frontières de l'Union européenne (droits d'entrée, visas). Ils contraignent à une harmonisation des politiques d'immigration, de traitement du droit d'asile et de lutte contre la criminalité. Ils se traduisent par une coopération policière et judiciaire renforcée entre les états signataires (droit d'observation et de poursuite transfrontalière, extradition et transmission des jugements...), et la mise en musique d'un système d'information Schengen (SIS). Les détracteurs de cet espace dénoncent la création « d'une Europe passoire » incapable de résister aux pressions migratoires et d'endiguer la criminalité internationale puisqu'il suffit de passer une frontière extra communautaire pour circuler et évoluer en toute impunité dans les pays signataires. A contrario les organismes tels que le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) ou Amnistie internationale dénoncent une "Europe forteresse" qui dévoierait le droit d'asile en durcissant plus que de mesure les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

Malgré la fermeture officielle des frontières de l'espace Schengen, l'Europe attire des milliers de candidats à l'émigration chaque année. Les moyens illégaux se développent et les filières illégales se multiplient à Istanbul, Sofia, Bucarest, Belgrade, Marseille etc. Ces filières sont mises en œuvre par une délinquance turque, italienne, balkanique en prise avec le crime organisé. Aux portes de l'espace Schengen, Istanbul est devenue à ce titre une plaque tournante de l'émigration clandestine. Les filières bénéficient d'un essor du travail clandestin dans les activités telles que le bâtiment, la confection... Les filières turques exploitent les réseaux de solidarité ethnico-religieux et leurs relais dans les Balkans. Les déboutés du droit d'asile et les réfugiés n'abandonnent pas leurs espoirs de rester en Europe et se placent de facto en position de clandestinité. Ainsi au début des années 1990, le nombre des entrées de clandestins et des réfugiés atteint celui des travailleurs réguliers du début des années 1970. Une coopération renforcée avec la Turquie et une bonne connaissance des organisations des immigrés sont de facto incontournables pour garantir l'imperméabilité de l'espace Schengen.

Jean-Christophe Rufin dans son best-seller « l'Empire et les nouveaux barbares » démontre la place fondamentale de la Turquie dans un dispositif visant à préserver l'Europe et le monde occidental en général d'une vague incontrôlable et subversive de déshérités. Située à la charnière entre l'Europe, le Caucase et le Proche-Orient, la Turquie est une pièce maîtresse du limes constitué implicitement face au sud. Il est donc nécessaire de favoriser le développement économique de ce pays et d'en assurer la stabilité afin d'en faire un Etat tampon susceptible de retenir la horde de pauvres postulant à l'immigration clandestine vers l'Europe.

3.33 Un développement de l'islam en Europe à maîtriser

L'islam est devenu la deuxième religion en France et la troisième en Allemagne. La question de son développement en Europe, et de sa compatibilité avec les institutions démocratiques et laïques des pays occidentaux est particulièrement sensible. Les enjeux sont la paix sociale et les relations diplomatiques avec les Etats musulmans. A ce titre, les relations entre l'Etat et l'islam en Turquie constituent un modèle que les pays européens ont intérêt à promouvoir pour lutter contre l'essor du fondamentalisme sur leur territoire et pour réussir l'intégration des musulmans.

L'imaginaire occidental se nourrit de clichés et de représentations négatives à propos de l'islam. Ces préjugés proviennent de la mémoire coloniale et d'une vision réductrice de l'islam perçu comme un ensemble de pratiques partout et toujours identiques. Or les Maghrébins de France, les Pakistanais d'Angleterre ou les Turcs d'Allemagne ne pratiquent pas l'islam de la même manière. Ils n'ont pas la même perception de leur religion.

Le principe de séparation des Eglises et de l'Etat et la liberté d'exercer un culte sont institutionnalisés en Europe, bien que les statuts accordés à la religion soient très divers d'un pays à l'autre. Mais de nombreuses difficultés se posent dans la pratique de l'islam. Il s'agit du règlement des points de friction afférents à la construction des mosquées, au statut des imams (le croyant qui dirige la prière communautaire du vendredi), au port du foulard, aux possibilités de suivre les fêtes musulmanes, de procéder aux rites d'abatage des animaux ou d'être inhumés conformément au Coran.... Il s'agit également de fustiger un danger d'endoctrinement des enfants par les imams fondamentalistes venus de pays musulmans et susceptibles de promouvoir une vision du monde et des thèses antidémocratiques. La question de la formation des autorités musulmanes chargées de transmettre le message religieux aux nouvelles générations se pose en effet avec une grande acuité. Les questions de la socialisation et de l'éducation islamique sont cruciales en Allemagne, en France et dans les principaux pays européens où sévissent des minorités musulmanes importantes. Les constructions de mosquées sont également au cœur des conflits locaux. La mosquée est un édifice à haute valeur symbolique, son existence dans les localités est stigmatisée par les populations européennes. A ce propos, la classe politique allemande et française est dans une situation embarrassante puisqu'il faut ménager le corps électoral, des associations puissantes et des pays de confession musulmane à la sensibilité à fleur de peau. La construction d'une mosquée devient souvent un enjeu électoral important pour les maires, et par extension pour les partis politiques. A Marseille, à Lyon, à Strasbourg cette question est récupérée par le

Front National. La construction des mosquées démontre le poids et l'influence des associations musulmanes. Cette pression communautaire s'illustre également dans l'attitude des pouvoirs publics dans l'affaire du foulard islamique. Là encore il s'agit de ne pas s'aliéner un groupe important, tout en ne reniant pas les valeurs universelles et démocratiques que sont la laïcité et les droits de la femme. L'autre enjeu du développement de l'islam concerne les relations avec les pays musulmans. Toute position officielle à l'égard des musulmans immigrés jugée raciste du point de vue religieux est de nature à altérer les relations avec le pays d'origine et le monde musulman en général.

L'islam constitue aujourd'hui la réaction identitaire collective de l'immigration Sud-méditerranéenne. La forme et le contenu de cette expression religieuse dépendent beaucoup des modalités de réponse des pays européens concernés dont la France et l'Allemagne en particulier. Plus les difficultés d'insertion des nouvelles générations seront grandes, plus la construction identitaire sera radicalisée. Il existe une impérieuse nécessité d'établir un dialogue avec les institutions religieuses, imams et dirigeants d'associations islamiques, pour encadrer l'essor de l'islam en France et en Allemagne. Agréer des imams formés en Europe et dont on connaît la droiture et l'attachement aux valeurs républicaines pour contrevenir à l'islamisme et structurer la communauté musulmane paraît vital. L'objectif est d'éradiquer tout développement subversif ou de nature à engendrer de violents conflits ethniques. Faciliter l'action de la Turquie dans sa quête du contrôle des associations religieuses en Europe, c'est en quelque sorte promouvoir un islam modéré et plus enclin à l'acceptation des valeurs occidentales. C'est aussi accepter une forme d'entrisme des autorités turques dans les affaires intérieures allemandes et françaises. Il y a là un compromis difficile à établir qui révèle toute la complexité des questions d'immigration.

3.34 Une lutte contre le trafic de drogue et la criminalité à affirmer

Au-delà de la maîtrise des flux migratoires, l'immigration turque constitue un autre enjeu à propos de la lutte contre la drogue et la criminalité transfrontalière.

L'immigration clandestine, le trafic de stupéfiants, la prostitution et le crime organisé en général sont étroitement liés car les acteurs de ces maux appartiennent souvent à la même mouvance mafieuse. Les filières finissent toujours par se croiser. Remonter des filières de travailleurs clandestins permet de démonter des filières de trafic de drogue et vice versa. La consommation de drogue connaît un accroissement sensible en Europe comme en atteste la multiplication par cinq des décès par overdose en Europe entre 1985 et 1992 et les saisies

record de stupéfiants réalisées par les services ad hoc. L'espace européen n'est malheureusement pas homogène dans la lutte contre le trafic. Certains pays européens sont devenus des plaques tournantes pour ces trafics. La Turquie joue un rôle central dans le trafic de drogue car les productions du "croissant d'or" (Afghanistan – Iran - Pakistan) y transitent et y sont conditionnées. A ce titre les militants du PKK et du TKSP participent activement et directement au trafic de l'Héroïne en particulier. Le trafic de stupéfiants constitue une des principales sources de revenu des organisations autonomistes kurdes. Les réseaux intégrés de laboratoires entre l'Anatolie et les villes allemandes sont aujourd'hui une réalité qui inquiète les autorités européennes.

De même, parmi les filières illégales de travailleurs clandestins qui se sont développées et qui contournent les restrictions de circulation extra communautaire, la filière turque est très active. L'échouage d'un vieux cargo sur une plage de la côte d'azur, le 17 février 2001, avec 908 clandestins kurdes à bord, illustre cette réalité. Les clandestins sont pris en charge dès Istanbul par les filières turques qui grâce à leurs complicités dans les Balkans et leurs relais en Europe pratiquent ce trafic de main-d'œuvre⁸¹. Démanteler ces filières contribue à affaiblir le crime organisé qui les orchestre et de fil en aiguille à remonter des filières de trafic de stupéfiants.

Ainsi, l'immigration turque s'inscrit en partie dans un ensemble d'activités mafieuses que l'Union européenne cherche à supprimer. Dans cette lutte, la part de responsabilité des autorités turques est importante, ce qui accroît encore l'importance des relations avec la Turquie et la dépendance des européens à l'égard de cette dernière.

⁸¹ Rigoni , Isabelle : Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Paris 8, 2000, p 272

Conclusion

Depuis leur arrivée en masse dans les années 60 en tant que « Gastarbeiter », les Turcs d'Allemagne ont fait l'objet d'une discrimination institutionnelle. Cette mise à l'écart sans équivoque résulte d'une conception ethnique ou sectaire de la nation allemande, dont l'expression est le droit du sang en tant que principe de base pour l'acquisition de la nationalité allemande. Les Turcs des premières générations se sont repliés sur eux-mêmes en réaction à une société d'accueil ethno-culturelle. Pendant des années, ce repli a conforté les Allemands dans leurs positions comme dans un cercle vicieux. Depuis le début des années 90, face à la montée de la violence, l'essor des mouvements d'extrême droite, le développement du fondamentalisme musulman et l'accroissement démographique de la communauté turque, une prise de conscience de l'opinion publique a vu le jour. La nécessité de casser un processus de marginalisation, de fustiger les attitudes culturelles radicales pour prévenir une aggravation des tensions s'est imposée. Sous couvert de considérations politiciennes et d'obligations diplomatiques, l'intégration européenne a contribué à cette inflexion. L'intégration des Turcs de la deuxième et de la troisième génération est devenue prioritaire. Cette prise de conscience a conduit à une révision du code de la nationalité pour augmenter les chances d'intégration des immigrés. Ce processus n'a pas encore porté ses fruits car les fractures sont profondes. Entre temps, la France a vu arriver sur son territoire des Turcs rejetés ou marqués par le sort de leurs compatriotes en RFA. Ces Turcs importés d'Allemagne résistent à l'assimilation. D'une part ils sont implantés pour la plupart dans des régions où le différentialisme prédomine. D'autres part, ils subissent le rejet en bloc des immigrés que suscite la communauté maghrébine.

Dans les deux pays les enjeux de l'intégration des Turcs sont importants, qu'il s'agisse de garantir la paix sociale, d'endiguer le fondamentalisme religieux ou de renforcer la coopération avec la Turquie eu égard à son rôle stratégique. Le débat sur l'immigration en France et en Allemagne est loin d'être clos. La polémique à propos de la société multiculturelle divise les sociétés allemande et française sur fond d'insécurité et de montée des partis d'extrême droite. Ce débat est largement induit par la question de l'intégration des Turcs en Allemagne. Le débat idéologique à propos de la notion de « culture de référence » (Leitkultur) lancé par la CDU vise à s'opposer à la référence d'une Allemagne multiculturelle prônée par le SPD et les Verts. Les immigrés qui se font naturaliser doivent respecter la législation et les mœurs de leur pays d'accueil et se comporter comme des citoyens de

souche⁸² afin d'éviter la formation de ghettos ethniques, culturels et religieux susceptibles de générer des violences urbaines.

Dans le cadre de la problématique des flux migratoires et des politiques d'intégration. Le cas turc met bien en relief un certain nombre de réalités :

-L'immigration procède aujourd'hui d'organisations, de réseaux, de filières. Elle n'est pas le fait d'individus pris isolément.

-Les politiques d'immigration des pays européens s'inscrivent dans la problématique des relations internationales. Dans le cas turc, le poids géopolitique de la Turquie, la nécessité de ménager un allié et un partenaire commercial affichant clairement ses ambitions européennes et des velléités de puissance régionale pèsent très lourd. La nature et l'entretien du flux migratoire vers l'Europe d'une part, la définition des mesures prises par les gouvernements occidentaux pour gérer l'immigration d'autre part, sont tributaires de considérations diplomatiques et géopolitiques.

-Le cas turc est l'exemple emblématique de l'internationalisation des problèmes de politique intérieure du pays d'origine via l'immigration. Il y a ici exportation des tensions politiques et religieuses vers l'Europe et poursuite des oppositions depuis les pays d'accueil.

-Enfin, cette étude confirme la permanence de la dimension historique dans les questions d'immigration, puisqu'il faut chercher au siècle dernier l'origine du tropisme européen des Turcs et leur attrait pour l'Allemagne.

⁸² Picaper, Jean-paul : Allemagne l'immigration face au « modèle culturel », valeurs actuelles, 5 janvier 2001

- Annexe 1 : Carte générale de la Turquie



- Annexe 2 : Entrées des migrants turcs par pays d'accueil (1983-1996)
(en milliers)

	Allemagne	France	Belgique (pm)	Pays-bas (pm)
1983	27,8	6,8		3,7
1984	34,1	5,4	1,8	4,1
1985	47,5	4,3	1,6	5,9
1986	62,1	4,3	1,7	8,4
1987	66,3	4,6	1,9	9,6
1988	78,4	4,7	1,4	10,4
1989	85,7	5,3	1,8	11,0
1990	83,6	7,0	2,4	12,6
1991	81,9	9,2	2,9	12,4
1992	80,6	9,2	2,7	9,1
1993	67,8	6,8	2,5	7,8
1994	63,9	4,7	3,6	4,3
1995	73,6	3,6	2,5	4,8
1996	73,2	3,4	2,5	6,4

Source : Tableau réalisé d'après les données des rapports annuels du SOPEMI, Tendances des migrations internationales, Paris, OCDE

Les ressortissants turcs par pays d'accueil (1985-2000)

	Allemagne	France	Belgique	Pays-bas
1985	1 401 900	146 100	74 200	156 400
1990	1 694 600	197 700	84 900	203 500
1995	2 014 300	--	81 700	154 300
2000	# 2 500 000	208 000		

Source : Tableau réalisé d'après les données des rapports annuels du SOPEMI, Tendances des migrations internationales, Paris, OCDE

- Annexe 3 : Données numériques

Les travailleurs envoyés en Europe par le Service de l'Emploi turc

	1961-1973	1974
Allemagne (RFA)	648 029	1228
France	45 366	10 557
Belgique (pm)	15 309	555
Pays-Bas (pm)	23 359	1503

Sources : Ministère du Travail turc, service de l'Emploi des travailleurs étrangers. Faruk Sen, « Les Turcs dans la Communauté européenne ».

Les migrants bénéficiaires des accords de main d'œuvre

	RFA, All.	France	Belgique	Pays-bas
1961-1973	648 029	45 366	15 309	23 329
1974-1980	9 412	10 668	834	1836
1881-1986	432	23	27	47
1986-1990	23 359	34	21	34

Sources : Ministère du Travail turc, service de l'Emploi des travailleurs étrangers. Faruk Sen, « Les Turcs dans la Communauté européenne ».

Demandeurs d'asile en provenance de Turquie (1986-1996)

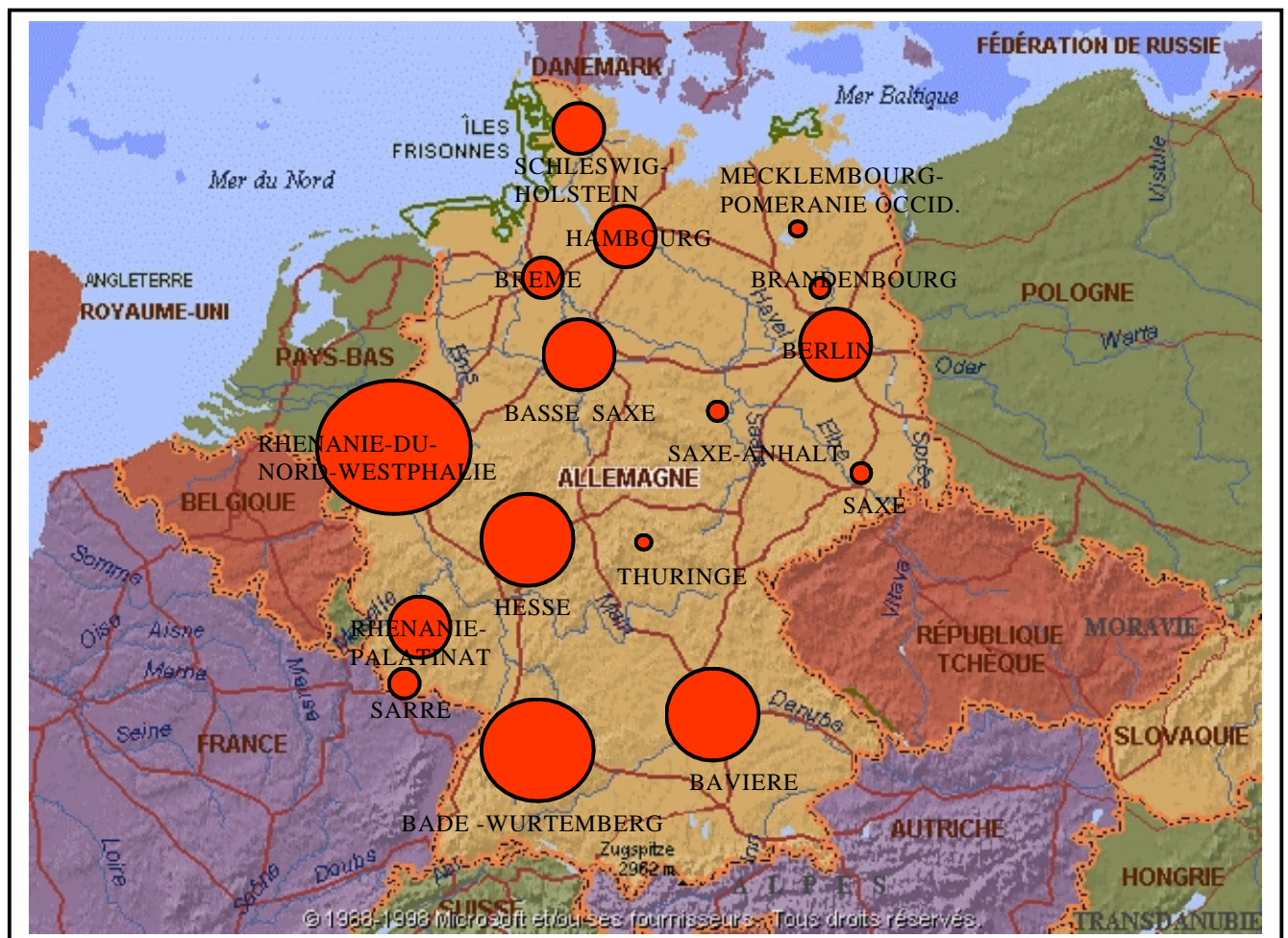
	Allemagne	France
1987 à 1988	0	0
1989	20 000	0
1990	22 100	11 800
1991	23 900	9 700
1992	28 300	1 800
1993	19 100	1 300
1994	19 100	1 300
1995	25 500	1 700
1996	23 800	1 200

Sources : Tableau réalisé d'après les données des rapports annuels du SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations), Tendances des migrations internationales, Paris, OCDE.

- Annexe 4 : Répartition des Turcs en Allemagne par Land en 1998

LAND	Turcs	LAND	Turcs
Rhénanie du Nord -Westphalie	714 998	Schleswig-Holstein	44 237
Bade-Wurtemberg	358 793	Brême	33 465
Bavière	269 403	Sarre	16 052
Hesse	216 718	Saxe	3 540
Berlin	143 352	Saxe-Anhalt	2 693
Basse-Saxe	140 834	Brandebourg	2 318
Rhénanie-Palatinat	80 018	Thuringe	1 772
Hambourg	77 839	Mecklembourg- Poméranie occid.	1 394

Source : Statistiques du gouvernement fédéral au 31.12.1997 recueillies sur internet
 http : www. Bundesauslaenderbeauftragte.de/fakten/tab 10.htm

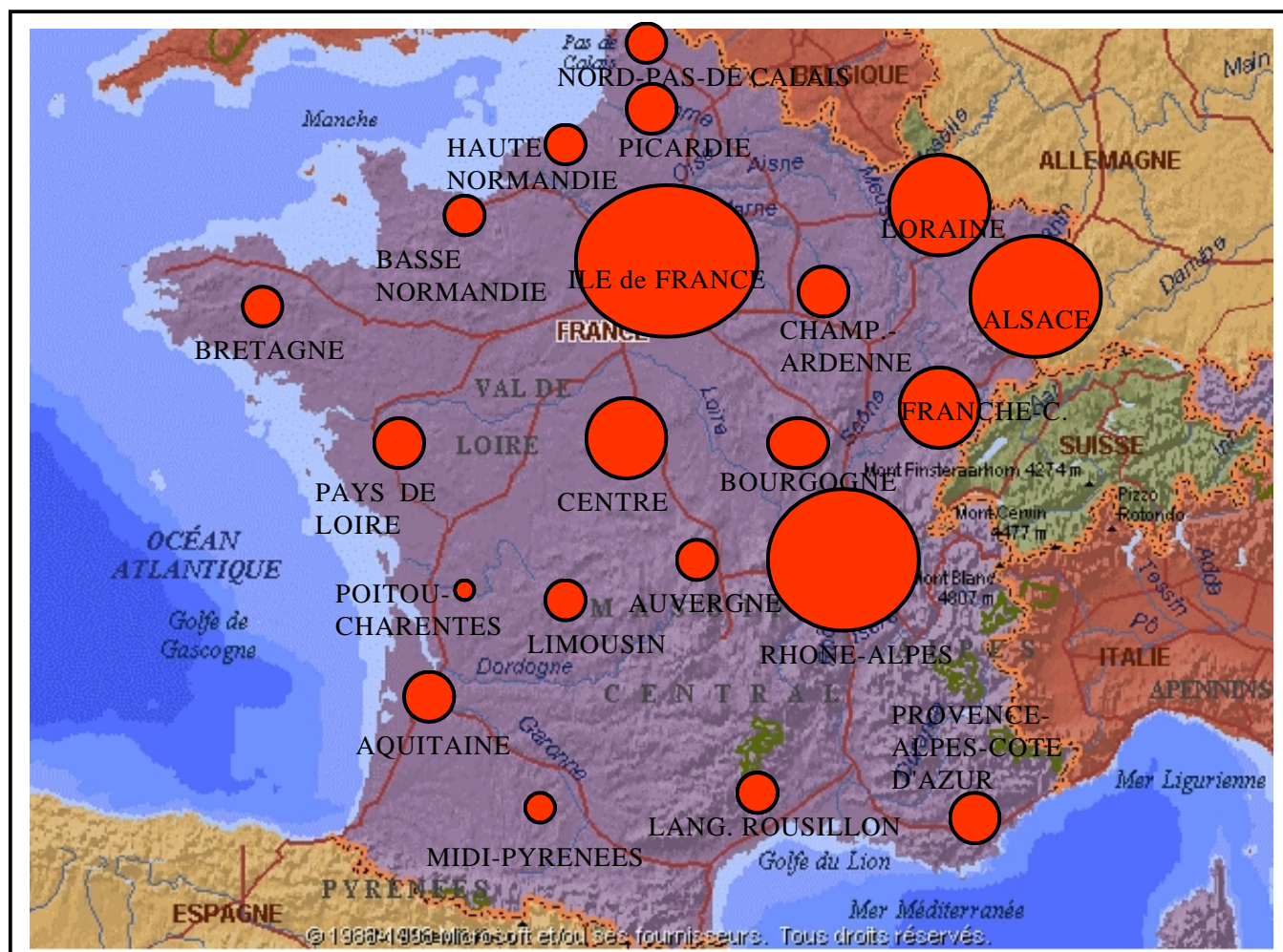


Carte réalisée d'après le tableau ci-dessus

- Annexe 5 : Répartition des Turcs en France par région en 1999

Région	Turcs	Région	Turcs
Ile de France	51 868	Pays de Loire	3 747
Rhône Alpes	39 264	Haute Normandie	3 588
Alsace	28 929	Bretagne	3 427
Lorraine	16 320	Aquitaine	3 325
Centre	10 865	Basse Normandie	3 217
Franche comté	9 781	Languedoc Roussillon	2 924
Bourgogne	5 356	Limousin	2 800
Prov.- Alpes- Côte d'Azur	4 898	Nord-Pas-de-Calais	2 616
Auvergne	4 625	Midi-Pyrénées	1 835
Champagne Ardennes	4 462	Poitou Charente	723
Picardie	4 102	Corse	7

Source : Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4^o trimestre 2000



Carte réalisée d'après le tableau ci-dessus

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- BADIE Bertrand et WITHOL de WENDEN Catherine, Le défi migratoire, 1994
- CHESNAIS J.C, "La mondialisation des migrations", pp. 247-264 in Ramsès, Dunod, 1998
- CESARI Jocelyne, L'islam en Europe, Problèmes politiques et sociaux, n° 746, la documentation française, 1995
- FONTANAUD Daniel, Les accords de Schengen, Problèmes politiques et sociaux, n° 764, la documentation française, 1996
- KASTORYANO Riva, La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité, Armand colin, 1996
- RUFIN Jean-Christophe, L'empire et les nouveaux barbares , Pluriel , 1996
- RIGONI Isabelle, Mobilisations, actions et recompositions. Migrants de Turquie et réseaux associatifs en France en Allemagne et en Belgique, Thèse Science politique, janv. 2000
- TODD Emmanuel, Le destin des immigrés, Seuil, 1994
- VANER Semih , Turquie: la nouvelle donne, Problèmes politiques et sociaux, n° 757, la documentation française, 1995
- WIHTOL de WENDEN C., L'immigration en Europe, la documentation française, 1999

Rapports et revues

- Rapport du SENAT, Les tentations de la Turquie, 1996
- Rapport du SENAT, L' Europe face à l'immigration : quels objectifs? Quels moyens ? , 2000
- Géopolitique, revue de l'Institut International de Géopolitique , La Turquie, N°69, avril 2000
- Migrations et société, revue bimestrielle du CIEMI, vol 11, n°61 , Jeunes issus de l'immigration en France, janv.-fév.1999
- Migrations et société, revue bimestrielle du CIEMI, vol 12, n°69-70 , Intégration et laïcité mai-août 2000
- Confluences Méditerranée, revue trimestrielle , n° 32 Hiver 1999-2000, Editions L'Harmattan, Paris
- Recensement de la France 1999, Tableaux références analyses- exploitation principale, INSEE, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 4°trimestre 2000

Articles de presse

- SEMLER Christian, « En Allemagne, pourquoi l'extrême droite perce », Le Monde diplomatique, septembre 1998.
- VAN BUUREN Jelle, « Quand l'Union européenne s'entoure d'un cordon sanitaire », Le Monde diplomatique, janvier 1999
- PÄTZOLD Brigitte, « Les rêves déçus des Turcs de Solingen », Le Monde diplomatique, octobre 1999
- PICAPER Jean-Paul, Allemagne l'immigration face au « modèle culturel », valeurs actuelles, 5 janvier 2001

Sites internet

- www.bundesauslaenderauftragste.de/fakten/infos.htm
- www.bundesauslaenderauftragste.de/fakten/tab2.htm
- www.amb.Allemagne.fr
- www.INSEE.fr